

**CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE  
2018-2020****ENTRE d'une part :**

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY,

**ET d'autre part :**

Le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, représenté par son Président, Monsieur Anthony VADOT,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2017 relative au règlement d'intervention sur les contrats de territoire 2018 – 2020,

Vu la délibération du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne en date du 11 juin 2018 relative au contrat de territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne,

Vu la délibération du conseil régional en date du 28 juin 2018 relative au contrat de territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne,

**PREALABLEMENT, IL EST RAPPELE :**

La nouvelle politique de cohésion territoriale et d'aménagement du territoire, adoptée lors de l'Assemblée plénière du 30 juin, doit favoriser un développement régional équilibré en s'appuyant à la fois sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires, les territoires de projet, les quartiers « politique de la ville » et les villages porteurs d'une ruralité dynamique.

La région confirme son ambition à lutter contre toutes les inégalités territoriales et entend poursuivre son soutien aux territoires et espaces les plus fragiles et à forts enjeux, ruraux comme urbains à travers :

- la contractualisation avec les territoires organisés, avec le souci d'une organisation territorialisée permettant de susciter, faire émerger et accompagner l'initiative de terrain,
- des dispositifs et/ou appels à projets innovants, réactifs et démonstrateurs.

Cette politique se base sur les SRADDT approuvés dans les deux anciennes Régions et tient compte, dans une logique de complémentarité et de cohérence, des schémas régionaux adoptés tels que les SRCAE Bourgogne et Franche-Comté, le SRDEII Bourgogne-Franche-Comté adopté par les élus régionaux le 16 décembre 2016, ainsi que des programmes européens 2014-2020. Elle

est marquée par la **volonté de faire converger les politiques territoriales des deux anciennes Régions pour les unifier complètement.**

La politique contractuelle est un des principaux outils de la politique de cohésion territoriale. En articulation avec les autres dispositifs de cette politique, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Elle se déploie de manière équilibrée sur 3 échelles de territoire :

- la métropole de Dijon, l'agglomération de Besançon et les autres agglomérations de la région,
- les petites villes,
- les villages ruraux, péri-urbains et autres centralités.

Un contrat de territoire est un contrat conclu entre un territoire de projet, la Région et éventuellement l'Etat et le Département. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018 – 2020.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une **logique de développement du territoire**, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le présent contrat de territoire a pour objet de définir pour la période 2018-2020 les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis.

Il détaille les objectifs stratégiques partagés entre la Région et le territoire de projet, ainsi que les actions et les moyens qui seront mis en place par les signataires afin de répondre à ces objectifs. Il précise également les engagements de chacun des signataires.

### **ARTICLE 2 : STRATEGIE DU TERRITOIRE**

Pour la période concernée par le présent contrat, le programme pluriannuel envisagé s'appuie sur une stratégie de territoire ciblée sur la priorité régionale transition énergétique.

Par délibération du 25 septembre 2017 de son comité syndical composé de 37 élus issus des 4 communautés de communes, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne, s'est porté candidat à un futur contrat territorial 2018-2020

financé par le Conseil Régional en confirmant, à l'unanimité, la **transition énergétique** comme **fil conducteur de sa stratégie territoriale**.

**Le diagnostic et les enjeux territoriaux** sont donc identiques à ceux qui ont été présentés lors de l'élaboration du programme LEADER FEADeR 2014-2020 et du contrat territorial 2015-2017 signés le 30 novembre 2015 par le Conseil Régional : avec une Bresse bourguignonne qui consomme plus d'énergie qu'elle n'en produit (consommation de 2 397 GWh pour une production de 273 GWh soit une autonomie de seulement 11%), il faut poursuivre l'action du Pays sur la **sobriété énergétique** (comportements des usagers, etc.), **l'efficacité énergétique** (isolation des bâtiments, etc.) et le **développement des énergies renouvelables** (dont les 4 projets privés de méthanisation portés par des exploitants agricoles, etc.); **cette stratégie doit permettre de faire baisser**

- la **dépense énergétique du territoire** qui est de 203 millions d'euros par an soit 3 084 euros annuels par habitant
- et les **émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine énergétique** qui sont actuellement de 472 ktCO<sub>2e</sub> soit 7,2 TCO<sub>2e</sub> par habitant pour le Pays.

La **finalité est toujours de faire « entrer dans la transition énergétique »** la Bresse bourguignonne dépourvue fin 2017, comme c'était déjà le cas en 2015, de Territoires à Energie Positive (TEPos) et de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) portés par des Communautés de Communes (qui sont passées de 6 à 4 en janvier 2017 par application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – SDCI -).

Entre 2015 et 2017, des événements ont permis de renforcer et de faire progresser cette stratégie :

- Les 40 dossiers en cours d'instruction au titre du **programme européen LEADER FEADeR 2014-2020** depuis sa signature fin 2015 dont 23 cofinancements attribués par le Conseil Régional au titre du contrat territorial 2015-2017 (cf bilan qualitatif)
- Le **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** obtenu en juillet 2016 avec un avenant financier signé en mai 2017 avec le Ministère de l'Environnement et avec des conventions signées fin 2017 avec l'obligé EDF pour la valorisation des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** avec 1 200 000 euros disponibles pour financer des dépenses engagées au plus tôt le 13 février 2017 et des factures acquittées par le Comptable public au plus tard en décembre 2018
- Le **Schéma de Cohérence Territoriale** devenu exécutoire le 7 septembre 2017 avec 17 communes reconnues comme pôles dont la « **centralité bressane** » composée de la Ville de **LOUHANS-CHATEAURENAUD** et des communes de **SORNAY** et **BRANGES** ; 39 des 88 communes sont, fin 2017, en prestation de services avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour **l'Application du Droit des Sols (ADS)**
- Les actions d'animation du Pays avec sa mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, aux échelles intercommunales, afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique type TEPos, dite « **Mission TEPos** », avec l'appui du consultant ALECO1 (cf bilan qualitatif du contrat territorial 2015-2017)
- Les actions d'animation du **CPIE Bresse du Jura** avec la création et le fonctionnement d'un dispositif d'accompagnement à la transition énergétique (cf bilan qualitatif du contrat territorial 2015-2017)

- Le suivi de plusieurs collectivités locales, de plus en plus nombreuses, par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD 71) avec le recrutement, fin 2017, d'un nouveau **Conseiller en Energie Partagé (CEP)** qui consacra 0,5 ETP à la Bresse bourguignonne
- Et l'obligation pour les 2 nouvelles communautés de communes de plus de 20 000 habitants de se doter d'un **PCAET** d'ici le 31 décembre 2018.

« **Entrer dans la transition énergétique** », c'est donc intervenir dans de nombreux domaines stratégiques :

- **Le patrimoine public** avec des collectivités locales qui se doivent d'être exemplaires dans la conception et l'usage de leurs bâtiments. Par rapport à la dynamique du contrat territorial 2015-2017, il s'agit de poursuivre la **rénovation éco-conditionnée de bâtiments** intercommunaux et communaux existants, y compris les logements dont ceux qui appartiennent aux CCAS, mais aussi, et c'est nouveau, de rendre éligibles quelques **projets exemplaires de construction neuve** comme une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de Bresse Revermont 71 et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bresse Louhannaise Intercom'. Pour **l'éclairage public**, la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD met en œuvre un programme pluriannuel d'investissements sur le mandat 2014-2020 et 33 autres communes ont déjà été soutenues, via le SYDESL, dans le cadre du contrat territorial 2015-2017. La fin de la « Mission TEPos » permettra de proposer aux collectivités locales des actions pour la valorisation de leur patrimoine et de leurs compétences dans la **production d'énergies renouvelables**. Les PCAET obligatoires pour Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse y contribueront également (un seul PCAET est éventuellement envisageable entre ces deux EPCI ou à l'échelle du SCoT si les 4 communautés de communes prennent des délibérations concordantes).
- **L'urbanisme et l'aménagement** avec, pour l'urbanisme, l'exécution du **SCoT de la Bresse bourguignonne** et l'élaboration du **PLUi de Terres de Bresse** (initié par ex Portes de la Bresse avant la fusion avec Saône Seille Sâne). **Les dimensions énergétique et climatique** sont prises en compte dans les avis délivrés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au titre de son SCoT (PLU, cartes communales, CDAC...) et au titre de sa **prestation de service ADS** pour 39 communes (fin 2017). Des communes, reconnues comme pôles par le Conseil Régional et/ou le SCoT, souhaitent également procéder à des **opérations exemplaires d'aménagement urbain** (déplacements doux et végétalisation) comme à CUISEAUX suite aux études pré-opérationnelles (financées au titre du contrat territorial 2015-2017) concernant la reconversion de la friche industrielle située au centre bourg et à LOUHANS-CHATEAURENAUD (Place de la Libération située à proximité du Palace Pierre Provence en cours de rénovation, Promenade des Cordeliers, Quartier de Bram à proximité de la Seille navigable...).
- **L'habitat** avec l'instruction effectuée par le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur **les demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire** qui, fin 2017, concernent 39 des 88 communes du périmètre. Lors des différentes réunions

de la « Mission TEPos », les acteurs publics et privés ont fait part de leurs attentes sur le retour des permanences de l'Espace Info Energie du CAUE 71 (arrêtées en 2015 suite à la fin du financement européen LEADER FEADeR 2007-2013); notamment Bresse Louhannaise Intercom' dans le cadre de l'élaboration de sa Stratégie Locale de l'Habitat (SLH). Par manque de locaux disponibles pour l'hébergement de nouveaux agents et adaptés pour l'accueil du public, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n'a pas souhaité être une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et un territoire d'expérimentation pour le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE); ses difficultés budgétaires provoquées par les retards d'instruction du LEADER FEADeR 2014-2020 ne lui permettent pas d'envisager de nouvelles dépenses liées à la transition énergétique. Malgré la sensibilisation permanente du Pays aux informations transmises par la délégation locale de l'ANAH, seule deux communautés de communes ont signé le **protocole « Habiter Mieux »** qu'il s'agira de renouveler en 2018 : Bresse Nord Intercom' et Bresse Louhannaise Intercom' avec, pour cette dernière, un rôle important confié à l'association intercommunale « Centre Culturel et Social de Cuiseaux » qui souhaite s'engager sur le dispositif « **Familles à Energie Positive** » proposé lors des réunions de mobilisation du CPIE Bresse du Jura. L'association intercommunale « Bresse Transition » (« fêtes de la transition », rencontres participatives et citoyennes, etc.) propose également la **création d'une « Maison de la Transition »**, bâtiment exemplaire ouvert au public, située à LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, commune exemplaire en matière de transition énergétique (traction animale, rénovations écoconditionnées de bâtiments communaux, baignade biologique, etc.). La **construction de 6 logements en coopérative d'habitants** est prévue sur l'écolieu du Portail à TORPES. La précarité énergétique des ménages sera également traitée dans le cadre du futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne.

- **Les mobilités** avec le projet du CPIE Bresse du Jura, élaboré avec Bresse Transition, l'association « Mission Mobilité » (prêts de véhicules, promotion de l'intermodalité, autopartage, etc) et l'agence de développement économique Bresse Initiative, de **covoiturage dans les entreprises du Pays de la Bresse bourguignonne** en ciblant des zones d'activités dans la centralité bressane et à CUISERY. Mission Mobilité poursuivra son engagement dans la **promotion et le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle**. Il convient également de poursuivre la dynamique du contrat territorial 2015-2017 sur la **mobilité électrique** (acquisitions de véhicules électriques et de bornes de recharges) et sur les mobilités douces avec la **création de chemins plétonniers** dans les centres-bourgs. Avec la fin de la « Mission TEPos » et l'obligation d'avoir un PCAET, des communautés de communes sont susceptibles de porter de nouvelles actions sur les aires de covoiturage, le transport à la demande ou en commun, etc.
- **Les déchets** en sachant que cette compétence a été confiée à deux syndicats intercommunaux : le **SIVOM du Louhannais** et le **SICED Bresse Nord**. Face à la forte croissance démographique en Bresse bourguignonne (10 000 habitants supplémentaires depuis le début des années 2000), ces deux syndicats ont besoin de réaliser des

investissements nécessaires à la bonne gestion des déchets : extensions de déchetteries devenues indispensables notamment pour le traitement des déchets verts, acquisition de nouveaux équipements comme des broyeurs à végétaux, implantation de nouveaux Points d'Apports Volontaires (PAV) et développement du compostage dans les restaurations collectives.

- **Les activités locales de productions agricoles et forestières** avec la pérennisation de la production de plaquettes bocagères suite à la phase de test financée dans le cadre du contrat territorial 2015-2017. Les initiateurs de cette filière locale, la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud et la Fédération Départementale des Chasseurs, sont à la recherche de clients supplémentaires afin de garantir un modèle économique viable ; ce qui n'est pas le cas fin 2017 avec seulement deux clients. Le Pays communiquera sur l'importance de cette production locale, créatrice d'un revenu complémentaire pour les exploitants agricoles et d'emplois non délocalisables, lors de la publication régionale de l'appel à projets FEDER 2014-2020 « *Chaufferies bois et réseaux de chaleur* ». Pour les filières AOC-AOP « *Volaille de Bresse* » et « *Crème et beurre de Bresse* », des actions groupées sont prévues, dans les exploitations agricoles, pour la réalisation de bilans Carbone et sur les pratiques économes en énergie. Depuis plusieurs années, les circuits courts se développent en Bresse bourguignonne avec les associations « *Ventres Jaunes* » et « *Entre producteurs* » dans le cadre de marchés locaux dans certaines communes ou de nouveaux dispositifs type « *La ruche qui dit oui* ». Initié par ex Cuiseaux Intercom' et la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD, Bresse Louhannaise Intercom' a repris le Système Alimentaire Local « *Au pré de ma cantine* ». L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne communique sur les produits du terroir bressan et a développé la marque « *La Viande bressane* ». Ces nombreuses initiatives seront traitées dans le cadre du futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne avec une action déjà initiée sur la nutrition scolaire dans les cantines communales.
- **Les autres activités locales** sont également un domaine à traiter dans la transition énergétique en sachant l'économie bressane compte 4 piliers que sont l'agro-alimentaire, le transport, la plasturgie et la métallurgie. Ces entreprises sont susceptibles de vouloir développer des modes de production moins polluants, de l'autonomie énergétique et de l'économie circulaire. Pour ce faire, des actions groupées avec l'agence de développement économique Bresse Initiative et la Chambre de Commerce et d'Industrie seront à organiser comme en juillet 2017 avec le projet de présentation du programme environnemental PERF de la CCI pour des audits énergétiques dans les entreprises de métallurgie (réunion annulée faute de participants).

### ARTICLE 3 : STRATEGIE REGIONALE

La Région souhaite que le contrat de territoire intervienne sur un nombre limité d'enjeux et d'objectifs, emprunts d'un « fil directeur » commun (principe de resserrement du contrat). Sur la base du fil directeur transition énergétique retenu par le Syndicat mixte du Chalonnais, le contrat devra satisfaire aux attentes thématiques suivantes.

## Attentes de la Région sur la thématique « Transition énergétique »

La Région attend d'une stratégie territoriale de transition énergétique qu'elle vise à réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité, à développer les énergies renouvelables et de récupération, à réduire les émissions des gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique.

Par stratégie territoriale de transition énergétique est entendue une stratégie cohérente et concourant à la mise en œuvre des objectifs du SRCAE, des objectifs nationaux et européens. Cette stratégie tient compte de l'historique des territoires et en particulier des démarches préexistantes de type PCET ou TEPos, et également des nouvelles obligations réglementaires d'élaboration d'un PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Une stratégie territoriale de transition énergétique doit *prioritairement* traiter des 4 domaines suivants :

- Patrimoine des collectivités
- Urbanisme et aménagement, par l'intégration des dimensions énergétique et climatique à plusieurs échelles
- Habitat
- Mobilités

Elle peut également traiter d'autres domaines, comme par exemple :

- Les déchets : réduction des déchets à la source, optimisation des collectes, facilitation du tri, du recyclage, valorisation des déchets organiques...
- Les activités locales de productions agricoles et forestières : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de circuits courts...
- Les autres activités locales : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de l'économie circulaire...

Cette stratégie devra respecter les principes directeurs suivants :

- consommer l'énergie avec sobriété et l'efficacité,
- disposer d'un mix d'énergies renouvelables vertueuses sur le plan environnemental et sanitaire,
- développer l'autonomie énergétique des territoires,
- créer des richesses et des emplois non délocalisables.

## **ARTICLE 4 : STRATEGIE PARTAGEE**

La Région et le Syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne conviennent de prioriser, pendant la durée du présent contrat, les objectifs partagés suivants :

- 1- L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités

Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal et intercommunal il s'agit :

- de montrer le rôle d'exemplarité des collectivités locales en matière de transition énergétique et d'efficacité énergétique notamment
- de soutenir l'activité économique (secteur du bâtiment notamment) via la commande publique
- de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités (facture énergétique) dans un double contexte de contraintes budgétaires accrues et de fluctuation à hausse des énergies fossile et électrique

**Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de construction ou de réhabilitation du patrimoine bâti dans un objectif de performance énergétique.**

#### **2- La mise en œuvre de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique**

Les politiques d'aménagement durable visent de plus en plus à introduire et contenir des objectifs énergétiques et ceci notamment depuis les lois Grenelle jusqu'à la loi ALUR.

Cependant, si les intentions sont généralement bien présentes lors des phases amont de diagnostic, de définition des enjeux et des intentions d'aménagement, il est plus difficile de retrouver leur transcription et leur matérialisation définitive aussi bien dans les volets réglementaires des documents de planification d'urbanisme (SCoT et PLUi) que dans les réalisations d'aménagement et d'urbanisme opérationnel

**Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations d'aménagement durable des espaces publics avec des projets d'aménagement exemplaires intégrant des objectifs de transition énergétique.**

#### **3- L'intervention sur les mobilités : développer les mobilités économes et non polluantes**

Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet, les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité à jouer notamment en matière de mobilité qui constitue un très important poste de consommation énergétique du territoire.

**Sera ainsi soutenu, l'acquisition de véhicules électriques par les communes et leurs groupements.**

#### **4- Le développement de l'information et de l'accompagnement des acteurs du territoire**

La transition énergétique étant l'affaire de tous, il s'agit ici de mobiliser la population du territoire et de la rendre acteur de la stratégie territoriale de transition énergétique. En effet,



cette stratégie n'a de sens et ne connaîtra le succès, que si, elle est construite et acceptée par une majorité d'acteurs du territoire : élus, habitants, acteurs économiques, associatifs...

Le secteur résidentiel étant le premier secteur consommateur en énergie du territoire, il est important de sensibiliser, former et accompagner les ménages sur les sources d'économies d'énergie dans leurs logements.

**Sera ainsi soutenu, la mise en place et la diffusion de projets d'animation et d'accompagnement de type « Concours de familles à énergie positive ».**

#### **5- L'intervention sur les déchets afin de faciliter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets**

Les déchets verts représentent des quantités importantes de déchets entrant en déchèterie. L'augmentation régulière de ces apports pose la question de l'organisation de leur collecte et de leur valorisation organique ou énergétique.

Les enjeux sont à la fois économiques et environnementaux, sur des tonnages qui sont loin d'être négligeables. Il paraît donc important d'impulser une dynamique territoriale visant à développer la collecte et la valorisation des déchets verts en s'appuyant sur l'action menées par les 2 syndicats de collecte et de gestion des déchets présents sur le territoire de la Bresse Bourguignonne

**Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de valorisation des déchets verts.**

### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

Le présent contrat porte sur la période 2018-2020. Il prend effet à la date de signature du contrat et se termine au plus tard au 31 décembre 2020.

### **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

#### **6.1 Engagements du Territoire**

Par la conclusion du présent contrat, le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, en tant que pilote du contrat, s'engage à :

- Se doter de moyens humains suffisants dédiés à la mise en œuvre de la stratégie et au pilotage du contrat (a minima ¼ d'ETP dédié) ;
- Organiser et animer la gouvernance locale du contrat ;
- Informer les maîtres d'ouvrage des actions programmées, des modalités et des délais d'octroi des subventions et relancer les maîtres d'ouvrage, s'informer régulièrement auprès des maîtres d'ouvrage du bon déroulé des actions prévues au contrat et procéder à des relances si besoin ;
- Valider les projets programmés au moment de la signature du contrat ;
- Valider les actions non programmées initialement qui seront présentées à la Région en cours de période de contractualisation ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage aux différentes étapes de vie de leur action pour en améliorer la qualité ;

- Emettre un avis sur les projets lors de l’instruction des demandes d’aides financières par la Région.

## **6.2. Engagements de la Région**

La Région, en particulier le service développement territorial :

- accompagne le territoire dans la mise en œuvre de sa stratégie. Elle le sollicite régulièrement pour échanger sur l’avancement du contrat et sur les actions programmées ;
- l’informe de ses échanges avec les maîtres d’ouvrage ;
- est responsable du choix et du respect du régime d’aide d’Etat s’appliquant à un soutien ;
- s’engage à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de 1.750.000€ pour soutenir les projets identifiés à l’annexe 2, conformément aux fiches projet de l’annexe 3, et aux fiches action de l’annexe 4 qui seront validés en cours de période par le territoire et la Région.

Le présent contrat ne vaut pas engagement des crédits et un dépôt des demandes de subvention sera nécessaire selon les modalités prévues au Règlement Budgétaire et Financier.

Cette enveloppe pourra être réabondée à mi-parcours par une réserve de performance sur la base de critères de consommation et de réalisation des programmes d’actions appréciés par la Région. Cet abondement d’enveloppe sera apprécié suivant la dynamique de projet, mais devra concerner des projets s’inscrivant dans la priorité régionale de la transition énergétique et écologique, afin de réussir avec l’appui des territoires la démarche de région à énergie positive.

Inversement, en cas d’objectifs non atteints en matière de mandatements des projets délibérés au titre de la contractualisation, la Région se réserve le droit de procéder à un dégagement d’office sur la base des enveloppes initiales, pouvant intervenir à partir de deux années de contractualisation à minima.

La Région soutient également, en dehors du contrat, l’ingénierie nécessaire à sa mise en œuvre. Par ailleurs, au regard de ses politiques sectorielles en vigueur au moment du dépôt des dossiers, la Région peut apporter des financements complémentaires (hors contrats) qui seront recherchés en priorité. Elle recherchera également la complémentarité des crédits territoriaux avec les fonds européens.

## **6.3. Engagements des maîtres d’ouvrages des actions**

Les maîtres d’ouvrage des actions programmées sont pilotes de leur action. Ils sont seuls responsables du dépôt et du suivi de leur demande de subvention auprès de la Région. Ils tiendront régulièrement informés le territoire de projet de l’avancement de leurs actions : réflexion du projet, rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés publics, choix des prestataires, suivi des études/travaux, demande de versement.

Pour programmer des actions relevant de l’annexe 4, ils devront s’adresser au territoire de projet pour qu’il valide la cohérence de l’action et négocie avec la Région.

## **ARTICLE 7 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE DU CONTRAT**

Chacune des actions inscrites au contrat devra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région par le maître d'ouvrage de l'action (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention). Ces demandes seront délibérées par la Commission permanente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 août 2020.

Les règles générales du Règlement Budgétaire et Financier de la Région s'appliquent. Aucune dépense réalisée avant dépôt d'un dossier complet de demande de subvention ne pourra entrer dans l'assiette éligible.

Les actions inscrites au tableau de programmation pluriannuel et décrites en annexe 4 devront être validées par le territoire de projet et négociées avec la Région avant de faire l'objet d'une demande financière auprès de la Région au titre du présent contrat.

Toutes les actions programmées au titre des contrats territoriaux devront être conformes aux conditions fixées dans le règlement d'intervention régional « contrats de territoire ».

**Une rencontre à mi-parcours sera convoquée**, à l'initiative du territoire, réunissant :

- Les représentants (élus et techniciens) des signataires du contrat ;
- Les maîtres d'ouvrage des actions programmées/à programmer.

Elle portera notamment sur :

- Bilan (quantitatif et qualitatif) de l'avancement du contrat (consommation et prévisions financières relatives aux actions relevant de la modalité 1 et de la modalité 2) ;
- Echanges sur le projet de territoire (mise en œuvre et ses perspectives).

## **ARTICLE 8 : MODALITES DE LA GOUVERNANCE LOCALE**

Le territoire de projet mettra en place et animera la gouvernance suivante, afin notamment de permettre que les collectivités infraterritoriales (notamment les EPCI et petites villes soutenus dans le cadre du contrat) soient pleinement actrices de la stratégie ; mais aussi que les acteurs locaux et la société civile soient associés à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet de territoire et du contrat.

Par délibération n°2015-038 du 28 septembre 2015, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, structure porteuse du Pays, a confié la mise en œuvre du contrat territorial 2015-2017 aux membres publics et privés du comité de programmation LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » ; cette gouvernance, qui a été appréciée lors des auditions des porteurs de projets en 2016 et 2017, est appelée à être renouvelée pour la mise en œuvre du contrat territorial 2018-2020.

Fin 2017, ce comité de programmation LEADER est composé de 26 personnes réparties en 13 binômes.

Pour les membres publics les 12 personnes, réparties en 6 binômes, sont :

- Mme Mathilde CHALUMEAU, conseillère départementale (avec Mme Aline GRUET, conseillère départementale, comme suppléante)
- M. Anthony VADOT président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom (avec M. Jean Michel LONGIN, vice-président, comme suppléant)
- M. Jean-Marc LEHRE, vice-président de la Communauté de Communes Terres de Bresse (avec Mme Jocelyne MICHELIN, déléguée, comme suppléante)

- M. Jacques GUITON président de la Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' (avec Mme Claudette JAILLET, vice-présidente, comme suppléante)
- M. Didier FICHET président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (avec M. Jean SIMONIN, délégué, comme suppléant)
- Mme Stéphanie LEHEIS adjointe au Maire de LOUHANS-CHATEAURENAUD (avec M. Olivier MARTIN, adjoint au Maire, comme suppléant)

Pour les membres privés, les 14 personnes, réparties en 7 binômes, sont :

- Mme Marie Odile MAINGUET présidente du CPIE Bresse du Jura (avec M. Jean Luc SAULNIER, directeur, comme suppléant)
- M. Alain CORDIER président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (avec M. Dominique RIVIERE, conservateur, comme suppléant)
- M. Thierry GAY, Directeur territorial Bourgogne de GRDF (avec M. Jean-Paul BUCHILLET, conseiller collectivités territoriales, comme suppléant)
- M. Joseph ENTREMONT, membre du comité de direction Office de Tourisme de Pays (avec Mme Marie-Rose COULON comme suppléante)
- M. Denis JUHE, agriculteur bio (avec M. Jacques POULIN, représentant agroalimentaire, comme suppléant)
- M. Samuel CHANUSSOT, vice-président de la Chambre d'Agriculture (avec M. Didier LAURENCY, président Coopérative Bourgogne du sud, comme suppléant)
- M. Marc SIMIDE président Bresse Transition (avec M. Thierry GROSJEAN, président CAPEN71, comme suppléant)

**Par conséquent, les 4 communautés de communes, la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et les membres privés du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne sont représentés au sein de l'Instance de gouvernance du contrat territorial 2018-2020. Conformément à son règlement intérieur, le comité de programmation LEADER FEADeR 2014-2020 se réunit au moins une fois par semestre.**

#### **ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES**

Le contrat de territoire 2018 – 2020 comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat ;
- l'annexe 1 relative au **graphe d'objectifs** ;
- l'annexe 2 relative au **tableau de programmation pluriannuel** (jusqu'en 2020) des projets et actions relevant du contrat ;
- l'annexe 3 relative aux **fiches projets** qui détaillent chacun des projets prévus à l'annexe 2 à partir de la trame type fournie ;
- l'annexe 4 relative aux **fiches actions** qui fixe le cadre d'un soutien régional pour des actions prévues à l'annexe 2, à partir de la trame type fournie.

#### **ARTICLE 10 : CONTRÔLE DE LA REGION**

La Région pourra procéder, à tout moment, à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes désignés par elle, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par le bénéficiaire, et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Région ainsi que de l'utilisation des fonds mis à la disposition du bénéficiaire.

La Région exerce un contrôle effectif des engagements pris par le bénéficiaire à l'article 5 de la présente, à cette fin, elle se réserve le droit de :

- Effectuer tout contrôle sur pièce ou sur place sur l'utilisation des fonds mis à la disposition du bénéficiaire ;
- Se faire communiquer tous documents administratifs, comptables et techniques, qu'elle juge opportun à son contrôle ;
- Transmettre dans un délai de 15 jours suivant son adoption le compte administratif.

#### **ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

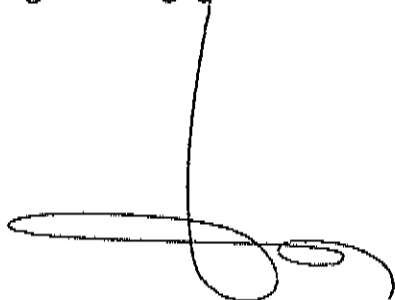
Le bénéficiaire a l'obligation de valoriser en toute occasion (communication institutionnelle, événementielle, investissements, etc.) son partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, conformément aux règles générales du Règlement Budgétaire et Financier de la Région.

#### **ARTICLE 12 : RESILIATION**

La Région se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses, soit de la convention soit d'un de ses avenants. Toutefois, cette résiliation n'interviendra que trois mois après l'envoi par la Région, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, mettant en demeure le bénéficiaire de se conformer à ses obligations et en cas d'inexécution de ce dernier.

Fait à **Dijon** le - **2 OCT. 2018**  
(en 2 exemplaires originaux)


La Présidente de la  
Région Bourgogne- Franche-Comté



**Marie-Guite DUFAY**

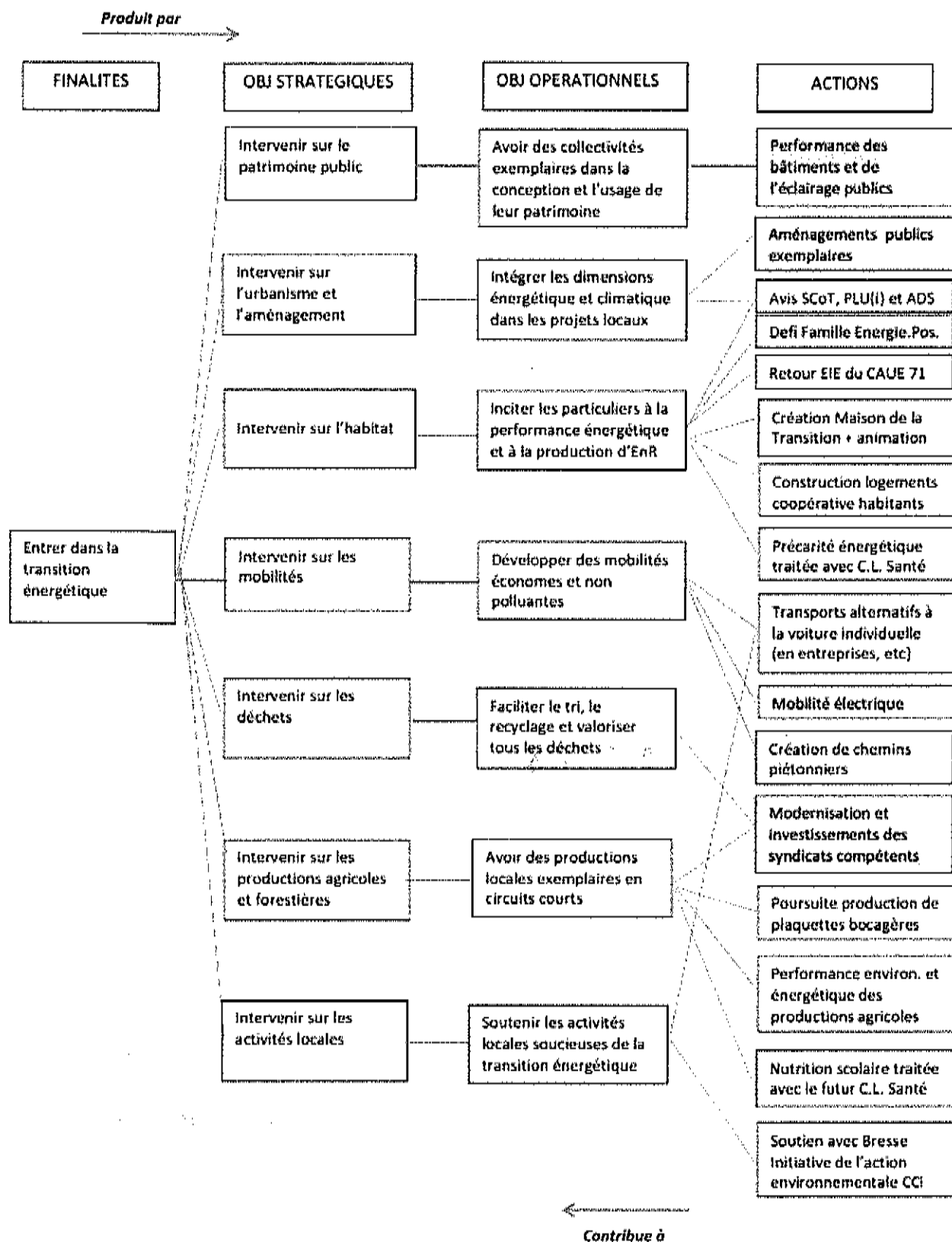
Le Président du  
Syndicat mixte  
de la Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne



**Anthony VADOT**

# Annexe 1 : Graph d'objectifs



Annexe 2 : Tableau de programmation pluriannuel

PROJETS PROGRAMMES (Modalité 1)	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Investissement Subvention programmée au titre de :			Fonctionnement Subvention programmée	Fiche PROJET
			Enveloppe urbaine	Enveloppe rurale	Enveloppe petites villes		
<b>Patrimoine public</b>							
Construction MAM à SENS-SUR-SEILLE	CC Bresse Revermont 71	328 980 en TTC		148 040 sur TTC			1
Construction ALSH à LOUHANS	CC Bresse Louhannaise Intercom'	2 224 000		159 400	141 000		2
Rénovation bâtiment communal La Poste Mairie	MONTPONT-EN-BRESSE	549 834,30		192 440			3
Rénovation école maternelle	SORNAY	907 452		362 980			4
Rénovation extension Maison Perrusson (hors gîte)	BAUDRIERES	259 339		59 000			5
Rénovation extension Maison Andrée Berry	PIERRE-DE-BRESSE	556 102		194 630			6
<b>Urbanisme et aménagement</b>							
Réaménagement Place de la Libération	LOUHANS-CHATEAURENAU D	690 000			209 000		7
<b>Habitat</b>							
Défi famille Energie Positive	Centre Social Culturel Cuisseaux	25 000 TTC				10 000	8
<b>Déchets</b>							
Valorisation déchets verts	SIVOM Louhannais	279 000		111 600			9
Compostage restauration collective	SICED Bresse Nord	21 550		8 620			10
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 841 257,30 €</b>	<b>... €</b>	<b>1 236 710 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	
	<b>TOTAL Modalité 1</b>						
				<b>1 586 710 €</b>			

ACTIONS ENVISAGEES (Modalité 2)	Investissement Montant indicatif de subvention	Fonctionnement Montant indicatif de subvention	Fiche ACTION
<b>Patrimoine public</b>			
Rénovations ou constructions intercommunales écoconditionnées	113 290		1
<b>Mobilité</b>			
Mobilité électrique	50 000		2
<b>TOTAL Modalité 2</b>	<b>163 290 €</b>	<b>... €</b>	
<b>TOTALGENERAL</b>	<b>1 750 000 €</b>	<b>... €</b>	



## Annexe 3. Fiches projet

N°1	FICHE PROJET	
Construction d'une maison d'assistantes maternelles		

### Lien avec la stratégie du territoire :

**Intervenir sur le patrimoine public**  
**Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine**  
**Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

### Maître d'ouvrage :

**Communauté de Communes Bresse Revermont 71**  
**8, Rue Pontpierre – 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS**

### Objectif :

- 1) Disposer d'un bâtiment public d'accueil de la petite enfance à énergie positive et à haute performance énergétique environnementale offrant un confort optimum avec des charges réduites.
- 2) Offrir la possibilité aux familles dépourvues d'un mode de garde pour leurs jeunes enfants de disposer d'un service performant et de qualité.
- 3) Regrouper et professionnaliser des assistantes maternelles hors leur domicile familial et faciliter ainsi l'exercice de la profession.
- 4) Conserver sur le territoire les familles et les écoles des villages.
- 5) Développer l'attractivité du territoire.

### Description du projet :

Ce projet a été présenté le 31 octobre 2017 à M. le vice-président du Conseil Régional lors de sa visite en Bresse bourguignonne et le 4 avril 2018 lors d'une réunion de travail en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

- Construction d'une maison d'assistantes maternelles par la collectivité intercommunale sur un site en manque de moyens de garde pour jeunes enfants.
- Bâtiment de 120 m<sup>2</sup> permettant l'accueil de trois assistantes maternelles et de douze enfants.
- Bâtiment ossature bois/isolant laine bois.
- Bâtiment à énergie positive niveau Bepos 3 et niveau Carbone 1 à minima (Label E + C).

### Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :

#### A) Ingénierie

- 1) Architecture, Economie et suivi de chantier : Daniel BARBIER  
Architecte DPLG  
68, Route de Mervans  
71620 SAINT MARTIN EN BRESSE  
Tél : 03.85.47.08.10  
Email : [barbier.architecte@wanadoo.fr](mailto:barbier.architecte@wanadoo.fr)
- 2) Thermicien : Conseil Energie Thermique Noël Clergot  
73, Rue Saint Désiré  
39000 LONS LE SAUNIER  
Tél : 03.63.67.20.67 ou 06.42.94.83.51  
Email : [bet.conseilenergie@gmail.com](mailto:bet.conseilenergie@gmail.com)

#### B) Méthodologie

- Evaluation des besoins, dimensionnement par comité de pilotage collectivité et professionnels de la petite enfance,
- Conception, projet bâtiment à énergie positive équipe ingénierie,
- Etude des niveaux atteints en tenue de performance Cep et en niveau Carbone par cabinet spécialisé,
- Validation du projet par comité de pilotage (collectivité + ATD71 + professionnels de la petite enfance),
- Dépôt du permis de construire,
- Construction.

**Partenariats envisagés** (hors financement) :

- CCB71 étant adhérente de l'Agence Technique du Département, l'agence sera associée à l'élaboration du projet ainsi que les professionnels en charge de la petite enfance sur CCB71.

**Echéancier** :

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : **15 Janvier 2018**
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : **15 Février 2018**

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : **01 Juillet 2018**
- Date de démarrage des travaux : **Septembre 2018**
- Date d'achèvement des travaux : **Mars 2019**

**Localisation** :

- Sens Sur Seille (à proximité de l'Ecole)

**Indicateurs d'évaluation** :

- Indicateurs de réalisation (immédiat) :  
Détermination des niveaux atteints en terme de performance Cep et en niveau de carbone
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) :  
Suivi et bilan annuel de la consommation énergétique du bâtiment (calcul thermique réalisé suivant la méthode Th BCE)
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) :  
Performance au sein du parc immobilier communautaire

**Coût prévisionnel et détail des dépenses** :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT
1	TERRASSEMENT	5 400 €
2	ASSAINISSEMENT	6 500 €
3	MACONNERIE	17 500 €

4	CHARPENTE ET OSSATURE BOIS	80 000 €
5	TERRASSE	9 500 €
6	MENUISERIES	17 100 €
7	PLATRERIE ISOLATION	21 100 €
8	PEINTURE	7 000 €
9	ELECTRICITE	11 000 €
10	PLOMBERIE SANITAIRE	14 000 €
11	CHAUFFAGE	12 000 €
12	CHAPE CARRELAGE FAIENCE	7 400 €
13	SOL SOUPLE	5 000 €
14	PHOTOVOLTAIQUE*	15 000 €
15	CLOTURE	5 000 €
16	ESPACE VERT	6 000 €
17	ETUDES MAITRISE D'ŒUVRE HT	27 450 €
18	ETUDES THERMIQUE ET INFILTROMETRIE E+C-	4 700 €
19	ETUDES STRUCTURE	2 500 €
20	ETUDE DE SOL	3 000 €
21	BUREAU DE CONTROLE ET SPS	6 500 €
22	BRANCHEMENTS DIVERS	4 000 €
23	LABELLISATION E+C-	1 500 €
	<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>289 150 €</b>
	<b>TVA 20%</b>	<b>57 830 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>346 980 €</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

**\*Photovoltaïque inéligible (confirmation lors de la réunion de travail du 4 avril 2018)**  
**Dépense éligible en TTC (pas de récupération de la TVA) : 328 980 euros (346 980 – 18 000)**  
**18 000 euros = montant TTC des 15 000 euros HT pour les panneaux photovoltaïques**

Financier	Taux %	Montant €
Région	45 %	148 040 €
Etat (DETR)	25 % (30% du HT)	82 245 €
Communauté de Communes	30 %	98 695 €
	<b>TOTAL TTC éligible</b>	<b>328 980 €</b>

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Volet petite enfance : Présentation d'un schéma de développement de l'offre petite enfance à l'échelle intercommunal réalisé en concertation avec la CAF
- Eco-conditionnalité :
  1. Performance énergétique : RT 2012 -20%
  2. Attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

## Construction d'un A.L.S.H. à LOUHANS

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maitre d'ouvrage :** Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'  
71 500 LOUHANS-CHATEAURENAUD

**Objectif :** Il s'agit de répondre aux conditions particulières de la transition énergétique.

La conception et l'usage du bâtiment anticipera la future réglementation environnementale RE 2020.

La construction se présentera comme à énergie positive et à haute performance environnementale.

Le maître d'Ouvrage veut que cet ouvrage participe au respect de l'environnement et aux notions de développement durable.

**Description du projet :**

Ce projet a été présenté le 31 octobre 2017 à M. le vice-président du Conseil Régional lors de sa visite en Bresse bourguignonne.

Il s'agit d'une construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'une capacité d'accueil de 160 enfants. L'étude de faisabilité fait apparaître une surface utile de plancher de 1 000 m<sup>2</sup>. La mutualisation d'espaces et de locaux est prévue avec d'autres structures communautaires (REPAM 190 m<sup>2</sup>, Ludothèque 265 m<sup>2</sup>, Accueil Jeunes 165 m<sup>2</sup>).

- Le bâtiment sera économe en énergie, il est prévu :
  - Une orientation adéquate
  - Une compacité de volumes additionnée à une façade sud largement vitrée et dotée de protections solaires appropriées
  - Une isolation renforcée des parois
  - Un traitement des ponts thermiques
  - Une installation de fenêtres performantes
  - Une étanchéité à l'air efficace
  - Une ventilation double flux avec récupération de chaleur
  - Un chauffage à haut rendement solaire thermique et photovoltaïque
  - Récupération des eaux de pluie
- Une attention particulière sera portée lors de l'élaboration du projet sur :
  - Les déchets de chantier seront triés et valorisés
  - Au-delà du T.A.D. déjà mis en place, des modes doux de déplacement – cheminements piétons, pistes cyclables – seront organisés avec la Ville de Louhans-Châteaurenaud
- Afin de favoriser les activités ludiques et sportives du futur ALSH, il est prévu de l'implanter à proximité immédiate de deux gymnases, de terrains de foot et de rugby, d'une piste d'athlétisme et d'un centre aquatique.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Concernant l'ingénierie, une mission de maîtrise de l'œuvre sera confiée à une équipe composée de :

- Architecte
- BET VRD
- BET structure
- BET thermique
- Economiste

A propos de la méthodologie, un COPIL sera constitué, et les usagers seront concertés à toutes les étapes du projet.

**Partenariats envisagés** : Nous aurons recours à différentes instances :

- CAF
- ATD 71
- Conseiller en Energie Partagée
- ADEME

**Echéancier prévisionnel** :

- o Etude de faisabilité réalisée en interne : octobre 2017
- o Programmiste : consultation en cours : novembre 2017 – avril 2018
- o Concours de Maîtrise d'œuvre : Loi MOP : avril 2018
- o Choix de l'équipe de MOE : juin 2018
- o Attribution des marchés de travaux : janvier 2019
- o Ouverture de chantier : mars 2019
- o Achèvement des travaux : septembre 2020
- o Ouverture au public : octobre 2020

**Localisation** : Le futur ALSH serait construit sur une propriété de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'.

La parcelle d'une contenance de 20 000 m<sup>2</sup> est située aux environs proches de structures communales et intercommunales existantes, au lieu-dit Les Redy à Louhans.

**Indicateurs d'évaluation** :

- Indicateur de réalisation : surveillance accrue lors de la construction
- Indicateur de résultats : vérification des travaux et de leur conformité à l'étude thermique
- Indicateur d'impact : suivi des consommations et du confort des usagers

**Coût prévisionnel et détail des dépenses** :

- Travaux bâtiments et VRD	1 950 000
- MDE + BET	253 500
- Contrôle technique	11 500
- Coordinateur SPS	4 000
- Etude de sol	5 000

Total 2 224 000 € HT

**Plan de financement :**

Financier	Taux %	Montant €
Etat DETR	30	667 200
FEADER PDR	15,25	339 200 (plafond)
Région contrat territoire	13,51	300 400
CD71 projets structurants	11,24	250 000
Bresse Louhannaise Intercom'	30	667 200
TOTAL	100	2 224 000

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. performance énergétique : RT2012 -20%
  2. attention particulière sur le confort d'été
  
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
  
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

## Rénovation et réagencement du bâtiment La Poste /Mairie

### Lien avec la stratégie du territoire :

**Intervenir sur le patrimoine public**  
**Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine**  
**Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : COMMUNE de MONTPONT-en-BRESSE (Pôle SCoT)**

Place du 19 Mars 1962  
 71470 MONTPONT-en-BRESSE  
 03 85 72 91 66  
 mairie.montpont@wanadoo.fr

**Objectif :** Dans le cadre de la transition énergétique, diminuer les consommations énergétiques du bâtiment, réduire les dépenses et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### Description du projet :

Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail avec le Pays et l'ATD 71 le 16 novembre 2017 puis le 4 avril 2018 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Rénovation thermique conséquente d'un bâtiment communal très énergivore et réagencement des espaces pour centraliser différents services publics (mairie, garderie périscolaire, agence postale)

### Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :

#### Ingénierie :

Intervention de l'Agence Technique Départementale 71 (ATD71) en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

L'équipe de maîtrise d'œuvre recrutée est composée des cabinets PERCHE-BOUGEAULT (architecte) et CHALEAS (thermicien).

#### Méthodologie :

En s'appuyant sur une étude d'opportunité rédigée par l'ATD71, le projet a été analysé en commission bâtiment puis validé par le Conseil Municipal.

Lors des études d'avant-projet, il sera prévu l'organisation de réunion entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les utilisateurs afin de valider les travaux à réaliser.

En phase Avant Projet Définitif, le projet sera présenté, soit sur le bulletin municipal, soit en réunion publique.

**Partenariats envisagés** (hors financement) : ATD71, La Poste

### Echéancier :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : depuis septembre 2017
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : mars 2018
- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : juillet 2018
- Date de démarrage des travaux : Novembre 2018
- Date d'achèvement des travaux : Octobre 2019

**Localisation :** Bâtiment Mairie / La Poste

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat)  
Concernent les actions proprement dites  
Amélioration des performances thermiques. Différence entre l'état initial et l'état final.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)  
Concernent les effets directs et immédiats sur ses bénéficiaires directs.  
Qualité des locaux rénovés, conditions d'accueil du public et des enfants, économies thermiques réalisées, mesure de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)  
Se rapportent aux conséquences de programme au-delà de ses effets immédiats.  
Maintien et développement des services publics dans les collectivités rurales  
Exemplarité de la rénovation thermique sur bâtiment existant

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

<b>Dépenses prévisionnelles HT</b>	
Travaux	426 916,00
Tolérance étude	21 345,80
Tolérance travaux	21 345,80
Mobilier	0,00
Maître d'œuvre	51 229,92
Contrôle technique	2 561,50
Coordonnateur SPS	1 707,66
Notaire	0,00
Révision de prix	10 502,13
Réseaux VRD	0,00
Diverses prestations de services	11 542,24
Décoration	0,00
Parachèvement	2 683,24
<b>TOTAL HT</b>	<b>549 834,30</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>659 801,16</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

<b>Financier</b>	<b>Taux %</b>	<b>Montant €</b>
Etat - DETR 2018	30%	164 950
Département AAP 2019	4,55 %	25 000
Région au titre du contrat territorial 2018-2020	35%	192 440



Commune dont CEE classiques	30,45 %	167 444,30
TOTAL	100%	549 834,30

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. attention particulière sur le confort d'été
  
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
  
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°4	FICHE PROJET	
Rénovation énergétique de l'école maternelle William Morey		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : commune de SORNAY (commune de la centralité bressane SCoT)**

**Objectif :**

Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail le 9 avril 2018 en présence du programmiste. L'école maternelle WILLIAM MOREY est vieillissante et énergivore puisqu'elle a été construite en 1976. Il va sans dire qu'il devient urgent de procéder à de gros travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment.

Celui-ci répondra à la réglementation environnementale RE 2020.

Le Maître d'ouvrage désire que cet ouvrage, après rénovation, participe au respect de l'environnement et aux notions de développement durable.

**Description du projet :**

Le projet consiste en la rénovation énergétique de l'école maternelle de la commune de SORNAY, d'une capacité d'accueil de 80 enfants avec également la création d'une salle supplémentaire. L'étude de faisabilité fait apparaître une surface utile de plancher de 450 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment sera économe en énergie. Il est prévu :

- une isolation renforcée des parois par l'extérieur
- un traitement des ponts thermiques
- une installation de fenêtres performantes dotées de protections solaires appropriées
- une étanchéité à l'air efficace
- une ventilation double flux avec récupération de chaleur
- un chauffage à haut rendement

Une attention particulière sera portée lors de l'élaboration du projet sur les déchets de chantiers, qui devront être triés et valorisés

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à une équipe composée de :

- architecte
- BET VRD
- BET structure
- BET thermique
- Economiste

**Partenariats envisagés (hors financement) :**

Nous aurons recours aux instances suivantes :

- Un conseiller en énergie partagée
- L'ADEME

**Echéancier :**

- Etude de faisabilité réalisée par la société ARCAD'26, bureau d'architectes : APS de décembre 2017
- Concours de Maîtrise d'œuvre : Loi MOP : Juin 2018
- Choix de l'équipe de MOE : Septembre 2018
- Attribution des marchés de travaux : Mars 2019
- Ouverture de chantier : Juin 2019
- Achèvement des travaux : Août 2020

**Localisation :**

L'école maternelle WILLIAM MOREY est située au n°125 Rue du Clos des Jardins 71500 SORNAY, cadastrée parcelles D n°969 (3 219 m<sup>2</sup>) et D n°968 (1 801 m<sup>2</sup>)

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation : surveillance accrue lors de la construction
- Indicateurs de résultats : vérification des travaux et de leur conformité à l'étude thermique
- Indicateurs d'impact : suivi des consommations et du confort des usagers

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

- travaux bâtiments et VRD	775 600 € HT
- MDE, BET, contrôle technique, coordinateur SPS	131 852 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>907 452 € HT</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Etat DETR ou DSIL 2019	30%	272 235
Conseil Régional au titre du contrat territorial 2018-2020	40%	362 980
Commune dont CEE classiques	30%	272 237
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>907 452</b>

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

## Rénovation - extension de la Maison Perrusson (hors partie gîte de groupe)

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : Mairie de Baudrières**

**Objectif :** Pouvoir répondre aux sollicitations actuelles et futures des différents organismes (associations sportives et ludiques, écoles, entreprises...) sur le besoin d'une salle multi-activités. Cette salle se verra structurante pour notre territoire et répondra aux différents besoins relevés ces dernières années et qui empêche le développement de nouvelles associations sur notre commune et les communes alentours.

**Description du projet :**

**Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail avec le Conseil Régional, le Pays et l'ATD 71 le 20 décembre 2017 ; la partie « gîte » a été orientée sur le règlement régional « Développement des hébergements de groupe ».**

Extension et création d'une salle multi-activités permettant d'apporter des solutions d'accueil aux associations de la commune et des communes limitrophes dont celles du RPI et de la communauté de communes. Permettre également de libérer la salle polyvalente de la commune pour optimiser les coûts de chauffage avec un système plus performant sur le bâtiment qui répondra à la RT 2012, système qui sera probablement une chaufferie bois. Cette salle sera également un lieu pour les séminaires d'entreprises de la commune et des alentours mais aussi un complément pour le gîte de groupe qui sera créé lors de la première phase de travaux. La conception de cette salle permettra aux enfants de notre RPI de pouvoir pratiquer sans risque les différentes activités proposées par les enseignants.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Equipe de maîtrise d'œuvre : architecte, thermicien, économiste, paysagiste

Montage du projet avec la MO puis communication sous différentes formes (presse, réunion, bulletin d'information) pour exposer le projet aux administrés

**Partenariats envisagés** (hors financement) : adhérent : ATD 71, CEP, CAUE

**Echéancier :**

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : janvier 2018
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : février 2018

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : novembre 2018
- Date de démarrage des travaux : avril 2019
- Date d'achèvement des travaux : novembre 2020

**Localisation : le projet est situé au bourg de Baudrières**

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation : 2018/2020
- Indicateurs de résultats : création de la salle multi-activités et respect des économies d'énergie suite à l'étude réalisée, conforter le taux d'occupation de la salle
- Indicateurs d'impact : fonctionnement du gîte et respect de l'engagement annoncé pour les économies d'énergie

**Coût prévisionnel et détail des dépenses : 259339€ HT**

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Département	7	18 000
DETR / FSIL	40	103 735
Région	23	59 000
Autofinancement dont CEE classiques	30	79 604
TOTAL	100	259 339

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. Sur l'existant : objectif niveau BBC rénovation, sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. Extension : RT2012 -20%
  3. Attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO
-

N°6	FICHE PROJET	
Rénovation énergétique et extension de la Maison Municipale Andrée Berry		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : commune de PIERRE-DE-BRESSE (pôle SRADDT et SCoT)**

**1/ OBJECTIF**

Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail le 25 avril 2018 en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le projet consiste à entreprendre des travaux de rénovation énergétique et de créer une extension de ce bâtiment.

La Maison Municipale Andrée Berry regroupe six salles utilisées principalement par diverses associations de tous types et pour des permanences.

Le but est d'améliorer la qualité du bâti et le mode de chauffage afin de réduire les consommations énergétiques et thermiques, de lutter contre le gaspillage et d'améliorer le niveau de déperdition de notre patrimoine bâti.

L'extension de la Maison Municipale consiste à créer de nouvelles salles communales afin de répondre aux besoins des associations. Cette extension sera construite selon la norme bâtiment basse consommation (BBC) afin d'obtenir un excellent niveau de performance énergétique.

**2/ DESCRIPTION DU PROJET**

**1) Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant**

Il s'agit de réaliser des travaux de réhabilitation du bâtiment communal dénommé « Maison Municipale Andrée Berry » afin de réduire la consommation énergétique du patrimoine bâti de la Commune.

Dans le but de répondre aux objectifs fixés, entres autres, par les directives européennes, le Grenelle de l'Environnement et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Commune de PIERRE-DE-BRESSE s'est engagée dans une démarche écoresponsable dans le cadre d'un accompagnement proposé depuis 2011 par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD).

A ce titre, la collectivité bénéficie des services d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP). Depuis 7 ans, cet agent de l'ATD suit et analyse les consommations énergétiques des bâtiments et équipements communaux ainsi que les consommations d'éclairage public. Il a également décliné une série d'actions à mettre en œuvre et les travaux à effectuer afin de réduire l'empreinte écologique et économique du patrimoine de la Commune. Un référent énergie a été nommé parmi les élus et un autre parmi les services techniques.

En outre, en 2016, la Commune a chargé la société BENOIT Samuel, Conseil en Energie de mener une étude de faisabilité pour la création de réseau de chaleur valorisant la chaleur fatale d'un projet de cogénération biogaz. La mission comprenait, entre autres, la réalisation d'une dizaine de pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et une analyse énergétique des bâtiments.

Enfin, en début d'année, la Collectivité a sollicité auprès de « l'obligé » EDF une aide financière au titre du dispositif « Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) TEPCV » et ce pour optimiser l'investissement de la collectivité. L'entreprise dispose d'une enveloppe de 1 200 000 € pour financer les CEE TEPCV mobilisables en Bresse bourguignonne.

Si des actions ont déjà été réalisées (changement de fenêtres et de volets à l'école primaire et à l'Hôtel de Ville, isolation des combles perdus des vestiaires au stade de football et de l'atelier couture, changement de chaudière à l'église, commande de nouveaux lampadaires à LED), la Commune tend résolument vers une maîtrise des consommations énergétiques qui impactera nécessairement les dépenses de fonctionnement, processus indispensable dans un contexte budgétaire restreint.

Ainsi, la Municipalité souhaite réaliser des économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre aussi bien en ce qui concerne son patrimoine bâti que l'éclairage public dont elle a la charge. Le but est de prendre des décisions écologiquement responsables.

## 2) Extension de la Maison Municipale Andrée Berry

Le projet consiste à créer une extension de la Maison Municipale Andrée Berry afin de :

- satisfaire au maximum les demandes d'occupation des associations, des organismes extérieurs et des permanences,
- de construire des locaux adaptés à la pratique de disciplines sportives,
- réaliser de nouveaux espaces de rangement.

L'idée est de créer 3 nouvelles salles dont deux d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> environ et une d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>, soit une surface globale de 300 m<sup>2</sup> et de transformer la salle dédiée aux permanences en un lieu de stockage des matériels avec des cloisons.

PIERRE-DE-BRESSE bénéficie d'un large tissu associatif caractérisé par son dynamisme. En effet, 52 structures proposent des activités aussi diverses que variées aux Pierrois, qu'il s'agisse de sport, de culture, de musique ou encore d'occupations intéressant la nature. La création artistique ou le social représentent également des secteurs qui sont proposés par les bénévoles. Chaque Pierrois trouve un domaine dans lequel il s'épanouit, correspondant à son âge et ses aspirations.

Les associations Pierroises ne sont pas centrées sur elles-mêmes. Au contraire, elles rassemblent au-delà des frontières communales. Des adhérents et licenciés résident dans des villages voisins, ce qui met en exergue l'attractivité de ces différents groupes.

En outre, PIERRE-DE-BRESSE a l'honneur de recevoir dans ses locaux des Assemblées Générales Départementales.

Plus largement, la ville peut être considérée comme un pôle fédérateur des localités voisines de par sa vitalité associative mais également par son activité économique dont l'influence n'est pas à démontrer.

La Maison Municipale Andrée Berry a été construite en 1999, en partie grâce à un legs de Mademoiselle Andrée BERRY, institutrice et peintre reconnue, à la Commune de PIERRE-DE-BRESSE.

Les locaux sont mis à disposition des associations, des organismes, des permanences et à toute autre personne qui en fait la demande auprès de la Mairie.

Ce bâtiment est composé de 6 salles dont :

- une salle de musique (salle n° 1),
- une salle réservée exclusivement au Judo Club Pierrois car elle est équipée de tatamis (salle n° 2),

- deux salles de réunion ou d'activités avec sonorisation dont une équipée d'un écran (salles n° 3 et 5),
- une salle essentiellement utilisée par les permanences (salle n° 6),
- un grand hall d'exposition (salle n° 4).

Cette infrastructure communale est très utilisée par les associations Pierroises principalement sur des créneaux en fin de journée ainsi que pour les réunions et les Assemblées Générales.

Du fait du nombre important d'associations, la Commune se trouve confrontée à plusieurs difficultés :

- le nombre de salles à la Maison Municipale Andrée Berry est insuffisant pour satisfaire toutes les demandes d'occupation,

- certaines associations sportives comme le yoga et la gymnastique dispensent leurs séances dans la salle de musique qui, de toute évidence, n'est pas en adéquation avec les enseignements dispensés. Ces deux associations souhaiteraient dispenser davantage de cours mais ne le peuvent pas en raison de l'insuffisance de locaux disponibles aux horaires souhaités.

- le gymnase (équipement intercommunal) ne permet pas de répondre aux nouvelles sollicitations. Il est utilisé de façon permanente tout au long de la semaine par les collégiens, les scolaires et les associations sportives. Aucune plage horaire n'est disponible pour accueillir de nouvelles activités sportives.

- les associations se plaignent de l'insuffisance d'espaces de rangement pour stocker leurs matériels (instruments de musique, matériels de sport comme les tapis et les steppers).

Ainsi, le projet de la Municipalité consiste en un changement substantiel de la physionomie de la Maison Municipale Andrée Berry, en termes d'accueil humain et matériel. Son utilisation par des structures très hétéroclites et de façon quasi permanente doit conduire à la réalisation d'espaces adaptés et conçus pour les besoins identifiés ci-dessus.

### **3 / DESCRIPTIF DES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET**

#### **1) Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant**

Les bilans énergétiques présentés par le Conseil en Energie Partagé et le prédiagnostic énergétique de la Maison Municipale établi par le bureau d'études Samuel BENOIT au Conseil Municipal démontrent que la Maison Municipale Andrée Berry est un bâtiment très énergivore.

La fourniture de la chaleur est réalisée par une chaudière fioul.

Différents problèmes apparaissent :

- le dimensionnement de la chaudière n'est pas forcément adapté,
- présence d'une liaison déperditive : le calorifuge en chaufferie est perfectible et incomplet, la qualité d'isolation du réseau enterré est méconnue,
- il est constaté une tendance au surchauffage et une insuffisance, voire une absence des réduits nocturnes,
- une hauteur sous plafond relativement importante qui induit un coût important par m2,
- présence d'ouvrants perfectibles engendrant des ponts thermiques importants.

Il existe donc un potentiel d'économie d'énergie sur cet immeuble.

Dans le but d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, le Conseil Municipal envisage d'engager des travaux de renforcement énergétique consistant à bonifier l'isolation des plafonds existants, à effectuer des travaux de reprise électrique et à remplacer la chaudière existante par une chaudière au gaz.



Les objectifs poursuivis sont :

- ajuster les consignes de chauffage,
- compléter le calorifuge en chaufferie,
- affiner la régulation de la chaudière
- remplacer la chaudière par un modèle moins puissant et plus performant et passer au gaz naturel.
- paramétrage de systèmes de régulation existants, vérification du fonctionnement des sondes extérieures, mise en place de sondes, remplacement de systèmes de régulation obsolètes, remplacement des vannes trois voies défectueuses.

L'intérêt économique est également à souligner. La réalisation des actions citées plus haut engendrerait un gain annuel de 15%, soit environ 800 €/an, ce qui s'avérerait plutôt positif pour l'équilibre des finances publiques. A noter que le gaz naturel représente une énergie moins coûteuse.

## 2) Extension de la Maison Municipale Andrée Berry

L'objectif du Conseil Municipal est d'inscrire ses futurs projets d'investissement dans une logique de transition énergétique en vue de réduire les rejets polluants et les charges de fonctionnement et de se mettre en conformité avec les normes en vigueur.

En l'espèce, il souhaite augmenter le nombre de salles communales afin de répondre aux besoins d'une commune dynamique qui compte 2 005 habitants et qui engendre une forte attractivité sur les villes voisines. Pour y parvenir, s'agissant d'une construction nouvelle, les élus souhaitent privilégier la performance énergétique et la qualité. L'extension de la Maison Municipale doit être un lieu d'accueil convivial qui allie le respect des normes en vigueur avec une prestation énergétique aussi efficiente que neutre sur le plan environnemental.

## 4/ PARTENARIATS ENVISAGES

Pour cette opération d'ensemble, la Collectivité sollicitera l'appui technique du CEP de l'ATD 71 et d'un architecte en tant que maître d'œuvre. Ce dernier a été désigné par le Conseil Municipal lors de la séance du 10 avril 2018 après consultation et mise en concurrence. Il s'agit de Monsieur Christophe BRISE ATELIER 71 – Société d'Architecture 39, Chemin des Jardins 71 480 DOMMARTIN-LES-CUISEUX. Par ailleurs, le projet sera présenté à l'architecte du CAUE qui travaille pour le réseau des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté. En effet, Pierre-de-Bresse a l'honneur d'adhérer depuis l'année dernière à cette association.

## 5/ ECHEANCIER

Date de démarrage des études de faisabilité : Avril 2018

Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : Avril 2018

Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD) : Juin 2018

La Municipalité envisage de lancer l'appel d'offres en mai 2018 en vue d'un démarrage des travaux à partir du mois de septembre 2018.

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est de 7 mois.

## 6/ LOCALISATION

La Maison Municipale Andrée Berry se situe rue des Potiers, proche d'une entrée de ville et dispose d'un parking.

## 7/ INDICATEURS D'EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant

L'objectif est de réduire par des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment existant et par des actions simples, les consommations énergétiques du bâtiment.

**\* Actions immédiates à mettre en place**

Des actions simples sont à envisager relevant pour l'essentiel du comportement individuel des personnes et occupants. La lutte contre le gaspillage passe par une attention de tous les instants. Il convient donc de sensibiliser les utilisateurs des bâtiments. Il faut essayer de les mobiliser autour de la thématique des économies d'énergie.

Les actions immédiates à mettre en place sont :

- la fermeture systématique des portes donnant sur l'extérieur,
- éviter le surchauffage des bâtiments,
- la régulation de température en agissant sur les robinets, les thermostats, etc,
- ne pas ouvrir les fenêtres en plein hiver sans arrêter le système de chauffage,
- l'extinction systématique des équipements électriques en cas d'inutilisation prolongée,
- l'extinction des éclairages des pièces pendant une période d'inoccupation prolongée,
- la prise en compte du critère de consommation d'énergie lors de l'achat de matériels.

**\* Amélioration du bâti**

L'objectif de l'amélioration du bâti est de réduire les consommations thermiques intrinsèques de la Maison Municipale. Cela passe par l'isolation des murs, des plafonds, des parois, par des travaux de reprise électrique, par le remplacement des fenêtres simple vitrage vétustes par des fenêtres performantes à double vitrage à isolation renforcée et le remplacement de volets, par la pose de régulations performantes.

**\* Amélioration de la gestion**

La gestion énergétique passe par le suivi régulier des consommations.

Le suivi des consommations permet de déterminer les évolutions d'une année sur l'autre et de mesurer l'impact des mesures prises pour les maîtriser.

**\* Amélioration du mode de chauffage**

Il convient d'installer dans le bâtiment une chaudière adaptée à sa surface et au nombre d'occupants afin d'obtenir un bon rendement. La Commune doit veiller à ce que les occupants ne pratiquent pas le « surchauffage ». Il convient donc d'ajuster les consignes de chauffage, affiner la régulation et remplacer la chaudière par un modèle plus performant sur le plan énergétique.

**\* Economies d'eau**

Des solutions simples telles que privilégier les matériels hydroéconomes (systèmes de chasse d'eau double bouton pour les toilettes, pommes de douche économes, réducteurs de débits, commande au pied pour les lavabos, etc.) permettent de réaliser de petites économies rapidement rentables.

**\* Electricité**

Il est nécessaire d'améliorer le système électrique existant à la Maison Municipale. Par ailleurs, il faut réfléchir à la gestion de l'éclairage. Pour ce faire, il serait judicieux de privilégier les technologies efficaces et de recourir à des équipements tels que l'horloge programmable, le détecteur de présence ou faire varier l'intensité lumineuse en fonction de la lumière du jour.

**- Extension de la Maison Municipale Andrée Berry**

La Commune compte 52 associations intéressant tous les secteurs : sport, culture, loisirs créatifs, nature, etc. Elles regroupent des centaines d'adhérents et de licenciés. Pierre-de-Bresse attire les populations voisines et même au-delà de frontières intercommunales car nos salles abritent des Assemblées Générales Départementales. La Maison Municipale et le gymnase intercommunal accueillent la très grande majorité de ces structures. Ces deux bâtiments sont

occupés de façon permanente toute la semaine par les associations, les scolaires et les collégiens. Par conséquent, les associations sportives existantes qui souhaitent dispenser plus de cours ne le peuvent pas et les nouvelles associations sportives ont du mal à trouver une salle et un créneau horaire disponibles. La Collectivité se doit donc de répondre aux besoins de locaux de ces nombreuses associations très dynamiques.

Les manifestations organisées par nos associations telles que les tournois de pétanque, les tournois de judo, les tournois de football ou les courses cyclistes séduisent de nombreux visiteurs qui se déplacent depuis les départements voisins (Jura, Côte d'Or, Doubs etc.). Cela prouve le dynamisme et le fort investissement de nos bénévoles.

En plus, Pierre-de-Bresse a l'honneur de recevoir dans ses locaux des Assemblées Générales Départementales.

La Municipalité impulse une réelle dynamique pour faire vivre la ville comme en témoignent ces manifestations :

- En 2012, le Conseil Municipal Jeunes avec l'aide de la Commission « Enfance Jeunesse » a organisé un rallye pédestre destiné à faire découvrir à tout public les beautés du patrimoine bâti et les richesses des milieux naturels du territoire. Cet événement a connu un franc succès dépassant les frontières de la Bresse bourguignonne. 80 équipes (environ 300 personnes) ont déambulé au travers de notre bourgade afin de découvrir notre patrimoine et répondre à une série de questions portant sur notre passé et notre présent.

- En 2016, la Municipalité a mis en place un concept sportif innovant venu de l'étranger appelé « PARK RUN ». Il s'agit d'effectuer un footing de 5 kms à son rythme et dans une optique de loisir. La course est organisée dans le parc prestigieux du château et chaque participant est chronométré. Le parkrun est ouvert à tous, gratuit et dépourvu de tout risque physique. Chacun est le bienvenu et peut participer : amateur ou sportif de haut niveau, jeune ou senior.

- En 2017, Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a organisé l'opération « Sentez-vous sport » qui est une opération nationale de promotion du sport pour tous. Suite à sa candidature, Pierre-de-Bresse a été retenue « ville étape » pour le département. La date retenue était le 23 septembre 2017 de 09 h 00 à 17 h 00. Cette journée était l'occasion d'encourager le public à pratiquer une activité physique et sportive. De nombreuses animations et conférences ont été organisées afin de sensibiliser le public aux bienfaits de l'activité physique et sportive régulière. Un village sportif a été installé Place du Champ de Foire. A cette occasion, les associations pierroises ont présenté leurs disciplines. Par la suite, Madame le Maire a reçu courrier de remerciement du CNDS pour l'excellente organisation et l'intérêt que la Commune a porté au mouvement sportif.

Ces énergies municipales et associatives conjuguées ont été largement reconnues et mises en exergue : en 2015, Pierre-de-Bresse a obtenu la distinction « Commune La Plus Sportive » parmi les villes de moins de 3 500 habitants. Candidate parmi plus d'une dizaine de communes et finaliste en concurrence avec d'autres villes, c'est certainement grâce à son état d'esprit et ses nombreux licenciés que la ville rayonne aujourd'hui sur le canton.

#### **Indicateur de résultats :**

##### **- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant**

###### **\* Gestion des systèmes de chauffage**

La décision de remplacer la chaudière existante au fuel par une chaudière au gaz plus récente et mieux adaptée à la configuration du bâtiment devrait permettre d'améliorer le niveau de déperdition du bâtiment.

###### **\* Gestion du patrimoine bâti**

L'isolation du bâtiment et le remplacement des menuiseries devraient permettre une réduction des consommations de 40% au minimum pour être considérée comme efficace. La municipalité souhaite atteindre cet objectif pour la Maison Municipale.

**\* Sensibilisation des utilisateurs du bâtiment**

La campagne de sensibilisation sur les comportements des occupants et des utilisateurs de la Maison Municipale devrait aboutir à une réduction des consommations de 5%. La municipalité souhaite atteindre cet objectif pour la Maison Municipale.

**\* Limitation des émissions de gaz à effet de serre**

Le gaz et le fioul sont des énergies majoritairement consommées par le patrimoine bâti de la Commune pour le chauffage. Ces énergies représentent une part importante de nos émissions de gaz à effet de serre. L'atteinte de l'objectif national 2050 (CO2 -75%) nécessitera obligatoirement de réfléchir à la substitution de ces énergies par des énergies renouvelables. Par conséquent, il semblerait pertinent d'étudier, pour les futurs projets, une solution biomasse pour le chauffage des bâtiments consommateurs d'énergie fossiles. Cette solution conduirait à une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre de la Commune et à une réduction des dépenses énergétiques à moyen terme. Une étude pourrait être confiée en ce sens à un technicien de l'ATD 71.

**- Extension de la Maison Municipale Andrée Berry**

**\* Satisfaire les demandes des associations dans l'intérêt des adhérents et des licenciés.**

La construction des nouvelles salles est prévue pour que les associations, notamment sportives, puissent pratiquer leurs disciplines dans des locaux adaptés et dispenser davantage de cours dans la semaine. Cette nouvelle offre enchantera les nombreux adhérents et licenciés.

**\* Ranger les matériels des associations dans des espaces fonctionnels, pratiques et conformes aux normes de sécurité.**

**\* Disposer sur la Commune d'un bâtiment aux normes bâtiment basse consommation (BBC) afin d'obtenir un excellent niveau de performance énergétique.**

**Indicateurs d'impacts :**

**- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant**

**\* Se rapprocher, par la mise en place d'actions simples et par la réalisation de travaux, des objectifs imposés par les Conférences Climat, les accords internationaux, les directives européennes, le Grenelle de l'Environnement, la loi sur la transition énergétique, les décrets sur les bâtiments existants etc.**

**\* Diminuer les consommations énergétiques de cet immeuble.**

**\* Réaliser une économie financière à travers la réduction des charges de fonctionnement.**

**\* Mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement**

Il conviendrait de se référer au prédiagnostic énergétique établi par le cabinet d'études Samuel BENOIT et engager les travaux préconisés pour ce bâtiment en privilégiant les travaux en régie lorsque c'est possible.

**\* Etudier le potentiel du bâtiment**

Il serait souhaitable de réfléchir à la réfection de la toiture à long terme et de limiter la consommation d'eau chaude en été.

**- Extension de la Maison Municipale Andrée Berry**

\* Proposer la meilleure offre possible aux associations en termes de disponibilité des locaux et de qualité sur le plan énergétique.

\* Obtenir une utilisation la plus optimale possible des salles.

\* Obtenir une utilisation rationnelle des espaces de rangement.

## **8/ COUT PREVISIONNEL ET DETAIL DES DEPENSES**

Le coût global de l'opération est estimée à **556 102 H.T** soit **667 322 € T.T.C.**

<b>Commune de Pierre-de-Bresse, Saône-et-Loire : Contrat territorial 2018-2020</b>		
<b>Estimation financière de l'opération</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Montant unitaire H.T</b>	<b>Total H.T</b>
<b>Opération : Travaux de rénovation énergétique et extension de la Maison Municipale Andrée Berry</b>		
Réhabilitation de locaux existants à l'exception des salles n° 1 et 4 hors chassis, chaudière existante remplacée avec groupe vmc basse consommation, renforcement d'isolation des plafonds existants, remplacement des menuiseries existantes		
Sas d'accueil : Reprise partielle du plafond, reprise électrique, remplacement des baies		
Salle n° 2 : Renforcement de l'isolation en plafond, reprise électrique, remplacement des baies		
Salle n° 3 et 5 : Renforcement de l'isolation en plafond, reprise électrique, remplacement des baies		
Salle n° 6 : renforcement de l'isolation en plafond, cloisonnement pour création de locaux associatifs, reprise électrique		
<b>TOTAL TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE</b>		<b>131 825,00 €</b>
Extension comprenant 2 salles de 120 m2 environ + 1 salle de 30 m2 + dégagement commun (surface globale 300 m2)		
Terrassement		32 000 €
Maçonnerie		46 075 €
Charpente couverture zinguerie		48 800 €
Menuiseries extérieures aluminium		51 000 €
Plâtrerie – peinture		47 300 €
Faux-plafonds		16 600 €
Menuiseries intérieures bois		6 300 €
Chauffage		32 000 €
Electricité – Ventilation		35 800 €
Carrelages – Faïences		28 150 €
Façades		12 000 €
<b>TOTAL TRAVAUX D'EXTENSION</b>		<b>356 025 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>487 850 €</b>

**DEPENSES H.T :**

- Travaux : 487 850 €
- Maîtrise d'œuvre : 46 752 €
- Etude thermique pour partie existante et extension : 2 500 €
- Bureau de contrôle technique : 2 000 €
- Bureau de coordination SPS : 2 000 €
- Etude de sol : 3 000 €
- Dégazage et évacuation de la citerne de fioul, branchement gaz : 10 000 €
- Frais divers (publicité) : 2 000 €

TOTAL DEPENSES H.T : 556 102 €

## **9/ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Financier	Taux %	Montant €
Etat DETR 2018	20%	111 220
Conseil Régional au titre du contrat territorial 2018-2020	35%	194 630
Conseil Départemental 71 AAP 2018	3,37 % (25% de 75 000)	18 750
Commune dont CEE classiques	41,63 %	231 502
TOTAL	100%	556 102

### **Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. partie existante : objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. partie extension : bâtiment dont l'usage est non inscrit dans la RT, le calcul sera alors fait sur la base de l'usage le plus proche (à convenir avec l'équipe de maîtrise d'œuvre au plus tard en phase APD) avec pour objectif RT-40%
  3. attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°7	FICHE PROJET	
Titre du projet : Réaménagement de la place de la Libération de Louhans		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur l'urbanisme et l'aménagement  
Intégrer les dimensions énergétique et climatique dans les projets locaux  
Aménagements publics exemplaires**

**Maître d'ouvrage : Ville de Louhans (Commune)**

**Objectif :** Réaménagement d'un espace public et de stationnement favorisant l'intermodalité et valorisant le patrimoine naturel de la Seille et le patrimoine bâti aux abords de la place.

**Description du projet :**

Ce projet a été présenté le 31 octobre 2017 à M. le vice-président du Conseil Régional lors de sa visite en Bresse bourguignonne et a fait l'objet d'une réunion de travail le 9 avril 2018.

- Expression architecturale et paysagère

L'aménagement de la place, l'un des projets phare de la municipalité, vise à mettre en valeur l'entrée du centre-ville historique. Les aménagements proposés seront donc qualitatifs, tout en s'intégrant dans une cohérence esthétique globale assurant le lien avec le contexte urbain et naturel. L'ensemble des choix esthétiques (mobiliers urbains, dessin général de la place, plantation, etc) devront s'inscrire dans ce principe.

En outre, les aménagements devront permettre d'améliorer la visibilité des équipements publics attenants à la place (école de musique et palace Pierre Provence)

La mise en valeur d'une promenade le long de la Seille constitue un point important du programme de l'opération. Le choix des essences végétales et des plantations devra être en cohérence avec les espèces présentes sur les berges du cours d'eau.

- Organisation des circulations et du stationnement entre les usagers de la route

Il s'agira d'organiser les flux de circulation des différents usagers de la place afin d'établir une hiérarchisation claire et lisible qui permette à tous d'accéder facilement aux bâtiments desservis. Les croisements entre les flux devront être sécurisés.

L'organisation des parcs de stationnement sera revue par le concepteur pour répondre aux besoins

Il sera proposé, dans le cadre des études de conception du projet, d'intégrer des points de recharge de véhicules électriques et des stationnements vélos, tout en aménageant l'espace pour favoriser l'intermodalité, en lien avec le pôle multimodal de la gare situé à quelques centaines de mètres

L'éclairage sera revu et adapté à l'usage de la place.

- Place de la nature en ville

Le projet d'aménagement prendra en compte la place de la nature en ville dans la conception des espaces verts. Ainsi, un ensemble cohérent d'espaces naturels contribuant au verdissement de la place sera aménagé, en lien avec la Seille et le canal de la Sale.

- Maintien de la vitalité commerciale du centre-ville

Le centre-ville de Louhans dispose aujourd'hui d'une offre commerciale plutôt variée, qui dans le contexte actuel doit être préservée.

Le réaménagement de la place de la Libération doit permettre de conforter cette activité commerciale à la fois en proposant un nombre de places de stationnement suffisant, en offrant un

cadre adapté au commerce situé directement à ses abords et en invitant à la découverte du centre-ville historique et de ses boutiques sous les arcades.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

**Ingénierie :** Marché de maîtrise d'œuvre en cours de passation

Des marchés d'études spécifiques sont prévus pour fournir au maître d'œuvre tous les éléments nécessaires à la constitution du projet (relevé topographique, étude géotechnique, étude de coordination SPS, etc)

**Méthodologie**

- Gouvernance

La mairie a désigné un chef de projet pour organiser, suivre et coordonner l'avance du projet. Un comité de pilotage, composé de 5 élus municipaux arbitre sur l'orientation, le budget et l'avancement du projet à chaque étape de validation.

- Conception

L'ABF, la Direction des Routes et des Infrastructures de Louhans et les services de secours seront consultés à chaque étape du projet, dès la phase esquisse.

- Association des habitants

En cours d'étude, des comptages et des relevés de l'utilisation de la place seront réalisés.

Le projet sera présenté en premiers aux riverains et aux commerçants directement impactés par le projet. Il sera ensuite présenté à la population louhannaise lors d'une réunion publique en phase AVP / PRO. Suite à cette présentation, le projet fera l'objet d'une exposition permanente en Mairie ou sur site.

**Partenariats envisagés** (hors financement) : Pas de partenariat (hors financement)

**Echéancier :**

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : 01/02/2017
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : 20/04/2017

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : 01/10/2018
- Date de démarrage des travaux : 02/05/2019
- Date d'achèvement des travaux : 02/10/2019

**Localisation :** Place de la Libération, Louhans (71500)

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat)
  1. Livraison des travaux de réaménagement
  2. Mise en valeur paysagère de l'entrée de ville
  3. % de surface végétalisée introduite dans la place
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)
  1. Enquête de fréquentation des riverains et de la population
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)
  1. Evolution du stationnement (utilisation des bornes de recharges véhicules électrique, fréquentation des stationnements vélo, etc)
  2. Fréquentation des espaces publics

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

- **Maitrise d'œuvre** : 30 000,00 € HT
- **Etudes complémentaires** : 15 000,00 € HT
- **Travaux** : 645 000,00 € HT

**Montant total du projet : 690 000,00 € HT**



**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

<b>Financier</b>	<b>Taux %</b>	<b>Montant €</b>
Etat (DETR 2019)	20%	138 000,00
CD71	1%	8 850,00
Région BFC (Contrat Territorial)	30,3 %	209 000,00
Maitre d'ouvrage	48,7%	334 150,00
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>690 000,00</b>

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité : respect des critères d'éco-conditionnalités liés aux projets d'aménagement urbain
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maitre d'ouvrage

Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°8	<b>FICHE PROJET</b>
<b>Défi Famille Energie Positive</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Développer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire**  
**Et**  
**Intervenir sur l'habitat**  
**Inciter les particuliers à la performance énergétique et à la production d'EnR**  
**Défi Famille Energie Positive**

**Maître d'ouvrage : Centre culturel et social de Cuiseaux (association)**

**Objectif :**

Le Pays Bresse Bourguignonne est engagé dans une politique de transition énergétique via la démarche TEPOS et TEPCV.

Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur en énergie (38% de la consommation d'énergie finale en 2014 selon le Profil énergétique territorial Bresse Bourguignonne – Ademe, Alterre Bourgogne et Conseil régional de Bourgogne). Au regard de l'ancienneté du parc de logement et des situations sociales précaires d'une partie des ménages, la réduction de la facture énergétique des ménages et la lutte contre la précarité énergétique sont des enjeux majeurs pour le territoire.

- Réduction réelle de la consommation d'énergétique ;
- Faire prendre conscience de l'impact des comportements quotidiens dans la facture énergétique des ménages ;
- Permettre aux participants d'adopter de façon pérenne des comportements économes en énergie pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Renforcer le lien social et la mixité sociale.

**Description du projet :**

Ce projet résulte des Ateliers de la Transition énergétique animés par le CPIE Bresse du Jura en Bresse Bourguignonne avec les acteurs locaux. Ce projet est donc une initiative des acteurs locaux, construit de manière multi-partenaire et à l'échelle du Pays.

C'est un projet d'animation et d'accompagnement de type « Concours de familles à énergie positive ». Il consiste, sous une forme ludique et très pragmatique, d'accompagner des familles ou groupes d'individus à la réduction de leur facture énergétique, simplement par le biais de comportements du quotidien économes en énergie.

Les différents groupes sont mis « en compétition », le jeu étant de diminuer au maximum, sur un temps donné (au cours de l'hiver), sa consommation d'énergie.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Les étapes du projet sont :

**1. Mobilisation des publics :**

Il s'agit de communiquer sur la démarche afin de favoriser l'inscription des familles en autonomie ou bien dans le cadre de dispositif identifié.

**2. Soirée de lancement du Défi**

C'est un temps d'animation pour créer la cohésion entre l'ensemble des participants du défi et expliquer le défi, ses étapes.

**3. Formation des capitaines des équipes**

L'ensemble des participants seront formés en équipe selon la proximité géographique par exemple. Dans chaque équipe, un capitaine sera nommé et jouera le rôle de « référent » du groupe. Une formation

spécifique sur les gestes économes en énergie et les outils à utiliser pour suivre sa consommation sera proposée aux capitaines.

#### **4. Ateliers « tuperdswatt »**

Chaque équipe vivra un atelier pour partager ses premières expériences, demander des conseils sur les économies d'énergie.

#### **5. Visite d'un site ou rencontre de personnes ressources**

L'ensemble des participants seront invités à une visite ou une rencontre en lien avec la transition énergétique : exemple de projet d'énergie renouvelable citoyenne, rencontre avec des personnes qui ont construit une maison passive...

#### **6. Temps de mi-parcours**

Afin de relancer les participants et s'assurer du bon déroulement du Défi, les équipes seront réunies pour faire un bilan de mi-parcours du Défi.

#### **7. Accompagnement et suivi personnalisé des familles**

Chaque participant pourra avoir des conseils personnalisés pour le bon déroulement de la démarche.

#### **8. Soirée de clôture du défi**

A la fin du Défi, l'ensemble des participants seront de nouveau réunis pour partager le bilan final des économies d'énergie effectivement réalisées et leurs expériences, puis pour envisager la continuité des nouveaux comportements qu'ils ont acquis au cours de cette expérience.

#### **Partenariats envisagés** (hors financement) :

Maison départementale des Solidarités, Centre d'Animation Sociale et Culturelle de Cuisery, Atelier Tremplin, CPIE Bresse du Jura (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), l'Ecolieu Le Portail, association Bresse Transition, Espace Info Energie CAUE 71 et d'autres partenaires potentiels.

#### **Echéancier :**

Date de démarrage du projet :

- **octobre 2018**

Date de fin du projet :

- **avril 2019**

**Localisation :** Les 4 communautés de communes du Pays Bresse Bourguignonne (CC Bresse Louhannaise Intercom', Terre de Bresse, Bresse Nord Intercom', CC Bresse Revermont 71).

Avant la généralisation aux 4 Communautés de Communes, une expérimentation aura lieu sur les 30 communes de Bresse Louhannaise Intercom'.

#### **Indicateurs d'évaluation :**

- **le nombre de participants au Défi**

Une soixantaine de familles sont visées par le Défi sur les quatre communautés de communes.

- **Réduction de la consommation d'énergie par famille**

Les outils de mesure utilisés au cours du Défi permettront de constater les économies d'énergie effective des familles. L'objectif d'une réduction de 8% des consommations d'énergie par famille est visé.

#### **Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>	
Coordination maitre d'ouvrage	3000
<b>Prestation de service</b>	
- CPIE Bresse du Jura	
Mobilisation des familles	3500
Lancement du défi	2000
Formation des capitaines (co-animation)	1000
Visite d'un site exemplaire	1000
Soirée de mi-parcours	2000
Accompagnement individuel avec les partenaires	1000
Soirée de clôture	2000
<b>Total</b>	<b>12 500</b>
- CAUE 71 Espace Info Energie	
Formation des capitaines	1000
Ateliers « tuperdswatt » (4)	1500
<b>Total</b>	<b>2500</b>
Intervention artistique	3000
<b>Achats matières et fournitures</b>	
Malle pédagogique Kezadom + formation	3000
communication	1000
<b>Total</b>	<b>4000</b>
<b>Totaux</b>	<b>25 000</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Contrat territorial	40	10 000
Leader	30	7 500
autofinancement	30	7 500

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Intervention au titre des crédits de fonctionnement (hors enveloppe ingénierie)

N°9	FICHE PROJET
<b>Valorisation des déchets verts</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur les déchets  
Faciliter le tri, le recyclage et valoriser tous les déchets  
Modernisation et Investissements des syndicats compétents**

**Maitre d'ouvrage : SIVOM du Louhannais**

**Objectif :**

Valoriser les déchets verts en créant une plateforme spécifique et en s'équipant d'un broyeur à végétaux

**Description du projet :**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages, le **SIVOM du Louhannais collecte chaque année environ 4 000 tonnes de déchets verts**. Les déchets verts constituent à eux seuls, le tiers des déchets apportés. Le plus souvent, les usagers utilisent des remorques ou des véhicules à fort encombrement. De fait, la déchèterie de Louhans s'est, au fil des dernières années, complètement encombrée à cause de ces apports au détriment du dépôt des autres déchets. L'interdiction de brûlage, et les étés chauds de ces dernières années sont en partie responsables des changements de comportement et de l'augmentation d'apport de déchets verts.

Afin de revenir à un service de qualité et une facilité de dépôt, aussi bien pour les déchets verts eux même que pour les autres déchets, le SIVOM envisage de créer, une plateforme d'accueil dédiée aux uniques déchets verts.

Cette création, en augmentant les capacités d'accueil des déchets verts permettra de collecter séparément les branchages et les déchets de tontes. L'intérêt repose sur la possibilité de participer activement au projet de méthanisation développé par un groupement d'agriculteur de Condal. En effet, la tonte collectée pourra participer intégralement au processus de méthanisation. Cette collaboration représente une innovation pour le SIVOM et entrerait parfaitement dans les objectifs de l'économie circulaire prônés par les pouvoirs publics. Cet aménagement nécessitera la **création d'au moins 1 emploi à temps complet qui ne sera pas délocalisable**.

Le SIVOM souhaite également acquérir un broyeur pouvant passer des branches jusqu'à 13-15 cm. Ce broyeur sera mis à disposition des communes, grosses pourvoyeuses de taille et aux particuliers pour des chantiers spécifiques. Ainsi, le déchet vert pourrait être traité sur place et devenir un produit immédiatement utilisable, comme paillage, matière sèche pour le broyage ou brûlé en plaquette par des chaudières.

Ce service de mise à disposition d'un broyeur pour les collectivités par une collectivité est une première dans le département. Le fait de solliciter directement les communes pour les inciter à broyer leurs déchets verts avec un appareil en "usage partagé" devrait être particulièrement efficace étant donné l'implication du SIVOM dans la prévention, et de plus correspond tout à fait aux objectifs affichés en terme d'économie circulaire par les pouvoirs publics.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Un avant-projet sommaire a été réalisé pour la future plateforme.

Le projet nécessitera la réalisation d'un projet détaillé par un maitre d'œuvre

Ensuite le projet nécessite l'aménagement d'un terrain avec création de quais de déchargement (Maçonnerie VRD)

En outre, il sera nécessaire d'acquérir un broyeur.

**Partenariats envisagés** (hors financement) : Aucun

**Echéancier :**

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : fin 2017
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : fin 2017

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : automne 2018
- Date de démarrage des travaux : printemps 2019

- Date d'achèvement des travaux : été 2019

L'acquisition de broyeur se fera à l'automne 2018.

**Localisation :**

Chemin des Toupes à Louhans pour la future plateforme (site de l'actuelle déchèterie)  
Territoire syndical pour l'utilisation du broyeur à végétaux

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : Sans objet.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Contrôle du temps d'attente des usagers et visualisation des files d'attente.
- Augmentation de production de biogaz après introduction des déchets verts du SIVOM
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Sans objet.

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Coût des Travaux plateforme déchets verts : 220 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et divers : 37 000

Acquisition broyeur à végétaux : 22 000 € HT

TOTAL : 279 000 € HT

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Conseil Régional	40%	111 600 €
Autofinancement SIVOM	60%	167 400 €
TOTAL	100%	279 000 € HT

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD (la partie aménagement de la plate-forme) avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO pour la partie aménagement de la plate-forme

N°10	FICHE PROJET	
<b>FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DANS LES RESTAURATIONS COLLECTIVES</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur les déchets**  
**Faciliter le tri, le recyclage et valoriser tous les déchets**  
**Modernisation et investissements des syndicats compétents**

**Maître d'ouvrage : SICED BRESSE NORD**

**Objectif :**

L'objectif principal de 2018/2019 est d'augmenter les pratiques de compostage au sein des restaurants collectifs. Le SICED Bresse Nord souhaite accompagner et équiper les restaurations collectives des établissements suivants :

- Collège de Pierre de Bresse.
- Ecole primaire d'Ouroux sur Saône.
- Ecole primaire de Simard.
- Ecole primaire publique de Pierre de Bresse.
- Ecole primaire de Baudrières.
- Ecole primaire de Saint Germain du Plain.
- EHPAD de Saint Germain du Bois.
- EHPAD de Pierre de Bresse.
- EHPAD de Saint Germain du Plain.

L'augmentation des pratiques permet une réduction des biodéchets encore fortement présents dans les ordures ménagères à 18 % (selon les caractérisations réalisées par le SMET 71).

Le gisement d'évitement des déchets de cuisine peut être calculé de la façon suivante :

- Quantité totale estimée de biodéchets pour ces établissements : 75,6 tonnes / an.
- $75,6 \times 115 \text{ € (prix du traitement / tonne d'OM)} = \underline{8\,694 \text{ €}}$  de dépenses pouvant être évitées au SICED Bresse Nord.
- $75,6 \times 110 \text{ € (coût de la collecte d'une tonne d'OM)} = \underline{8\,316 \text{ €}}$  de dépenses pouvant être évitées au SICED Bresse Nord.
- La semi qui transporte les ordures ménagères au centre de traitement (SMET 71) a une capacité moyenne de 20 tonnes. Avec 75,6 tonnes d'OM évitées, cela évite approximativement 4 aller-retours au SMET 71, soit une économie de :  $4 \times 300 \text{ € (prix d'un aller-retour au SMET)} = \underline{1\,200 \text{ €}}$ . Soit un total d'économie de 18 210 € / an (sur 3 ans :  $18\,210 \times 3 = 54\,630 \text{ €}$ ).

**Description du projet :**

Depuis 1996, le SICED valorise la matière récupérée dans les bennes à déchets verts des déchetteries. Les branchages sont broyés et récupérés chez deux agriculteurs pour être transformés en compost. La volonté de réaliser cette action (avec la chambre d'agriculture) est venue de l'observation d'un volume grandissant de déchets verts apportés dans les déchetteries

En 2011, le SICED Bresse Nord s'engage dans un Programme Local de Prévention des déchets dont l'objectif est de réduire de 7 % la production de déchets ménagers sur 5 ans.

Fin 2016, l'objectif est atteint avec succès. Les actions menées en 5 ans traduisent une diminution de 10,8 % d'ordures ménagères assimilés, soit une perte de 26 Kg de déchets ménagers par habitant.

En 2012, pour accentuer l'effort de réduction des déchets, le SICED Bresse Nord s'engage dans un programme compostage de 3 ans, avec en parallèle la création d'un réseau de 10 guides composteurs actifs

sur l'ensemble du territoire. Cette opération a permis d'équiper 2 000 foyers en composteurs individuels, 2 collèges, 12 écoles primaires, 2 foyers d'accueil, 4 salles des fêtes, 1 EHPAD, 1 restaurant, et 1 gîte communal. Plus de 3 300 personnes ont été sensibilisées au compostage lors d'animations scolaires et de stands sur les manifestations.

Depuis le lancement du programme local de prévention, les quantités de déchets verts en déchetterie ont diminué considérablement. Une diminution significative de plus de 600 tonnes de déchets verts entre 2011 et 2015.

L'enjeu principal de cette opération est le renforcement de la réduction des tonnages des Ordures Ménagères qui permettrait de :

- Maîtriser les coûts de transports, de collecte et de traitement.
- Protéger les ressources naturelles, et diminuer les Gaz à Effet de Serre et composés toxiques liés aux transports.
- Au sein des établissements scolaires, éduquer les élèves aux thématiques des déchets.
- D'impliquer et de responsabiliser les citoyens face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques locaux et mondiaux.

### **Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Achat de matériel :

- 100 composteurs.
- 10 panneaux « *placettes de compostage* ».
- 16 panneaux « *compost en cours de fabrication* ».
- 18 panneaux « *réserve de broyat* ».
- 16 panneaux « *compost en cours de maturation* ».
- 2 000 guides du compostage.
- 10 fourches permettant le brassage des matières.

Aménagement des sites :

- Achat de dalles pour faciliter l'accès aux différents sites.

Matériel d'animation :

- Stand d'animation.
- Malette « *s'initier au compostage* ».

### **Procédure pour mettre en place un site de compostage dans un restaurant collectif. :**

- Solliciter l'établissement en question.
- Rencontre avec le personnel de l'établissement s'appliquant dans le projet (directeur, gestionnaire, personnel de restauration, agent s'occupant de l'entretien extérieur).
- Pesées des déchets du restaurant sur deux semaines pour en déterminer les quantités qui seront intégrées au compost.
- Identification d'un « référent compostage » au sein de l'établissement qui assurera le suivi du site de compostage (brassage, apport en broyat, ...) en partenariat avec le SICED.
- Revoir la gestion des déchets du restaurant : séparer les biodéchets (épluchures, ...) des autres déchets (pots de yaourt, ...), rajouter une poubelle à compost dans la cuisine, et déterminer une personne en charge d'acheminer les biodéchets au site de compostage.
- Déterminer l'emplacement du site avec l'ensemble du personnel impliqué.
- Déterminer l'utilisation du produit final (plantation, ...).
- Installation du site et démarrage.
- Campagne d'informations au sein de l'établissement (intervention dans les classes, auprès des employés, distribution de compost, ...).

### **Partenariats envisagés (hors financement) :**

Le SICED Bresse Nord s'engage à mettre en place des partenariats avec les acteurs cités ci-dessus :

### **Echéancier :**



Début : courant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018.  
 Fin : courant fin d'année 2019 – début de l'année 2020.

**Localisation :** Les communes de Pierre de Bresse, Ouroux sur Saône, Simard, Baudrières, Saint Germain du Plain, Saint Germain du Bois.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : Nombre de site de compostage.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Nombre de référents compostages, nombre de personnes sensibilisées, nombre d'heures de bénévolat réalisées par les guides composteurs.
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Quantités évitées en ordures ménagères.

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Dépenses INVESTISSEMENTS (€)	
DESIGNATION	MONTANT
<i>Achat de 100 composteurs</i>	6 500, 00 €
<i>Achat de dalles d'aménagement</i>	9 000, 00 €
<i>Achat de 60 panneaux</i>	1 300, 00 €
<i>Matériel d'animation</i>	4 500,00 €
<i>Fourches</i>	250, 00 €
<b>Total HT</b>	<b>21 550, 00 €</b>

Dépenses FONCTIONNEMENTS (€)	
HORS INTERVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE	
DESIGNATION	MONTANT
<i>Achat de 2 000 guides du compostage</i>	2 200, 00 €
<i>Coût humain (0,35 ETP)</i>	10 644, 70 €
<b>Total HT</b>	<b>12 844, 70 €</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Dépenses investissements (€)		Recettes (€)	
DESIGNATION	MONTANT HT	ORIGINE	MONTANT HT
<i>Achat de 100 composteurs</i>	6 500, 00 €	Conseil Régional ....40%...	8 620,00 € (Soit 40 % du total HT)
<i>Achat de dalles d'aménagement</i>	9 000, 00 €		
<i>Achat de 60 panneaux</i>	1 300, 00 €		
<i>Matériel d'animation</i>	4 500, 00 €		

<i>Fourches</i>	250, 00 €		
		Autofinancement	12 930,00€ (Soit 60 % du total HT)
<b>Total HT</b>	21 550, 00 €	<b>Total HT</b>	21 550, 00 €

Dépenses Fonctionnements (€)		Recettes (€)	
DESIGNATION	MONTANT HT	ORIGINE	MONTANT HT
<i>Achat de 2 000 guides du compostage</i>	2 200, 00 €	Conseil Régional	0 €
<i>Animation (0,35 ETP)</i>	11 000, 00 €	...0%...	
		Autofinancement	13 200, 00 € (Soit 100 % du total HT)
<b>Total HT</b>	13 200, 00 €	<b>Total HT</b>	13 200, 00 €

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

Sans objet

## Annexe 4. Fiches action

N°1	FICHE ACTION	
<b>Rénovations ou constructions intercommunales éco-conditionnées</b>		

### **Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage publics**

### **Objectif :**

Faire baisser la dépense énergétique des collectivités locales du Pays de la Bresse bourguignonne qui est de 2 200 000 euros / an pour les bâtiments publics et de 700 000 euros / an pour l'éclairage public.

### **Description de l'action :**

La baisse de la dépense énergétique publique nécessite :

la rénovation éco-conditionnée de bâtiments publics majoritairement construits avant 1950 et dans les années 1970-1980 donc énergivores,

et la construction éco-conditionnée de nouveaux bâtiments publics afin de créer, sur l'ensemble du territoire bressan, des réalisations neuves exemplaires en matière de transition énergétique.

Les bénéficiaires éligibles sont limités aux Communautés de Communes. Toutefois, de façon dérogatoire, sous réserve de défaut de la maîtrise d'ouvrage intercommunale, l'éligibilité pourra être élargie aux communes pour un projet d'envergure intercommunale (situé dans un pôle SRADDT ou SCoT + et/ou rayonnement territorial en terme d'usage du bâtiment).

### **Descriptif des moyens pour mettre en œuvre la fiche action :**

**Ingénierie**

Interlocuteurs au sein des collectivités locales (élus et/ou agents) avec les équipes de maîtrise d'œuvre.

**Méthodologie**

En fonction des crédits régionaux mobilisables par cette fiche-action et sur la base de pré-projets déjà identifiés, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne communiquera auprès des 4 Communautés de Communes en sachant que Bresse Nord Intercom' envisage de rénover son gymnase et sa bibliothèque.

### **Partenariats envisagés (hors financement) :**

Agence Technique Départementale pour les bâtiments et SYDESL pour l'éclairage public

### **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

- Echéance de transformation de l'action en projet(s)

A partir de 2018

### **Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat)  
Nombre de projets financés (au moins 2 identifiés avec Bresse Nord Intercom')
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)  
Nombre de m<sup>2</sup> concernés par une subvention éco-conditionnée

- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)  
Evolution de la dépense énergétique publique

**Budget prévisionnel :**

113.290€

**Modalités financières de soutien de la Région :**

Taux maximum : 40%

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. Projet de rénovation : objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. Projet de construction : RT2012 -20% ou -40% selon l'usage du bâtiment
  3. attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°2	FICHE ACTION	
<b>Mobilité électrique</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur les mobilités  
Développer des mobilités économes et non polluantes**

**Objectif :**

Faire baisser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées au transport qui sont de 258 kteq CO2 dans le profil énergétique de la Bresse bourguignonne.

**Description de l'action :**

La baisse des émissions de GES liées au transport nécessite d'aider les collectivités locales et les associations pour l'acquisition de véhicules électriques.

Communes déjà intéressées : LA-CHAPELLE-THEGLE, MOUTHIER-EN-BRESSE et CUISERY.

L'installation de bornes de recharge est inéligible à la subvention du Conseil Régional ; les porteurs de projets devront se rapprocher du SYDESL.

Un logotype « *En Bresse, on roule électrique* » sera créé ; il s'ajoutera à l'obligation réglementaire de communiquer sur la subvention du Conseil Régional obtenue grâce à l'appui du Pays.

Lors de l'examen de la demande de subvention par les décideurs locaux (publics et privés), l'utilisation, pour la borne de recharge, d'une électricité issue d'une énergie renouvelable ([www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr), etc.), sera fortement appréciée.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre la fiche action :**

Ingénierie

Interlocuteurs au sein des collectivités locales (élus et/ou agents) et des associations.

Méthodologie

En fonction des crédits régionaux mobilisables par cette fiche-action et sur la base de pré-projets déjà identifiés, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne communiquera auprès des collectivités locales et des associations intéressées.

**Partenariats envisagés (hors financement) :**

Mission Mobilité, SYDESL, Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

- Echéance de transformation de l'action en projet(s)  
A partir de 2018

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat)  
Nombre de projets financés
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)  
Nombre de véhicules mis en service
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)  
Evolution des émissions GES liées au transport

**Budget prévisionnel :**

50 000€

**Modalités financières de soutien de la Région :**

Taux maximum : 40%

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

Soutien limité à un seul véhicule par structure (collectivité ou leur groupement, association)